

UNIVERSITÉ TOULOUSE III - PAUL SABATIER

FACULTÉ DE MÉDECINE TOULOUSE-RANGUEIL

Scolarité des Cours Paramédicaux  
133 ROUTE DE NARBONNE - 31062 TOULOUSE CEDEX  
Téléphone : 05 62 88 90 71

**Organisation des Enseignements et  
Modalités de Contrôle des Aptitudes  
et des Connaissances  
sanctionnant la 3<sup>ème</sup> Année d'Études  
du Certificat de Capacité d'ORTHOPTIE  
pour l'Année Universitaire  
2021-2022**

- Vu l'Arrêté du 20 Octobre 2014 relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthoptiste
- Vu l'avis du Conseil de Faculté en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission Formation et Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

## **A. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements de la troisième année d'orthoptie sont organisés pour l'année universitaire 2021-2022, sous forme d'unités d'enseignement (UE) réparties sur 2 semestres.

Chaque UE est affectée d'un nombre de crédits, appelés ECTS (*Européen Credit Transfer System*) en fonction de la charge de travail engendrée et de son importance dans le parcours.

Une UE peut comprendre une ou plusieurs disciplines.

Les UE sont réparties sur deux semestres constituant la 3<sup>ème</sup> année, à raison de 60 ECTS pour l'année.

### **1. Les Unités d'Enseignements Théoriques et Dirigés**

#### **SEMESTRE 1**

- UE6 - Anglais
- UE 29 - Vision et troubles d'apprentissages
- UE 30 - Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge
- UE 31 - Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle
- UE 37 - Diagnostic et projet de soins

#### **SEMESTRE 2**

- UE 19 - Pharmacologie
- UE 34 - Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion
- UE 35 - Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques
- UE 36 - Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales
- UE 38 - Travail de fin d'études
- UE 39 - Coopération, coordination avec les différents acteurs
- UE 40 - Accompagnement
- UE 41 - AFGSU
- UE6 - Anglais
- UE - optionnelle

### **2. Les Unités d'Enseignements Pratiques**

Se présentent sous forme de stages hospitaliers en 3<sup>ème</sup> année, en fonction du référentiel de formation soit 22 semaines réparties sur les 2 semestres.

## **B. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

### **1. LES EXAMENS**

#### **1) Modalités des contrôles**

Les UE sont évaluées chaque semestre sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux et portent sur l'ensemble des enseignements CM et TD.

Les épreuves écrites sont anonymes.

#### **2) Sessions d'examens**

Tout étudiant a droit à deux sessions de contrôles par année d'étude. En cas d'échec à la 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant peut passer un nouvel examen en 2<sup>ème</sup> session (session de rattrapage).

### 3) Organisation des épreuves

SEMESTRE 5						
UE	DISCIPLINE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
<b>UE29</b> Vision et troubles d'apprentissages	Vision et troubles d'apprentissages	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC  1 QR ou QCM	2h	/40	/40	5
<b>UE 30</b> Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge	Troubles neurovisuels, vision et équilibre	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/40	/40	6
<b>UE 31</b> Dépistage visuel ; aptitudes visuelles et ergonomie visuelle	Dépistage visuel	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/40	/30	3
<b>UE 37</b> Diagnostic et projet de soins	Diagnostic et projet de soins	2 CC		/15	/30	3
		1 à 2 QR et 1 à 2 Cas clinique	1h	/15		
<b>UE6</b> Anglais	Anglais	Questions de compréhension sur un article de recherche	1h30	/20	/20	1
<b>STAGE</b>	10 semaines, dont 3 réalisées l'été précédent	CC	350h	/60	/60	12

TOTAL : 30 ECTS

SEMESTRE 6						
UE	DISCIPLINE	NATURE DES ÉPREUVES	DUREE	NOTE	NOTE GLOBALE UE	ECTS
<b>UE 34</b> Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion	1QR et/ou 1 à 4 QROC	1h	/20	/20	1
<b>UE 35</b> Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques	1QR et/ou 1 à 4 QROC	1h	/30	/30	4
<b>UE 36</b> Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	Bilans orthoptiques et principes des techniques chirurgicales	1QR et/ou 1 à 4 QROC	1h	/20	/20	2
<b>UE 19</b> Pharmacologie	Pharmacologie	1 à 4 QR et/ou 4 à 10 QROC	1h	/20	/20	1
<b>UE 39</b> Coopération, coordination avec les différents acteurs Communication, Education thérapeutique	Coopération, coordination avec les différents acteurs Communication, Education thérapeutique		TD en présentiel	ADM/AJ	ADM/AJ	1
<b>UE 40</b> Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptiste	Accompagnement des professionnels et futurs professionnels orthoptiste	Tutorat étudiant		ADM/AJ	ADM/AJ	1
<b>UE 41</b> Gestes et soins d'urgence	Gestes et soins d'urgence	3 jours de formation	AFGSU	ADM/AJ	ADM/AJ	1
<b>UE6</b> Anglais	Anglais	Rédiger un abstract d'un article de recherche	2h	/20	/20	1
<b>UE Optionnelle obligatoire et libre choix</b>		8 journées		ADM/AJ	ADM/AJ	1
<b>STAGE</b>	12 semaines, dont 1 réalisée l'été précédent	CC	420h	/60	/60	12

25 ECTS et 5 ECTS de l'UE38

TOTAL : 30 ECTS

Nature des épreuves pour le Contrôle Continu (CC) en 2<sup>ème</sup> session :

UE	Rappel session 1	NATURE DES EPREUVES
<b>UE 37</b> Diagnostic et projet de soins	CC	1 écrit de 30 min

## 2. Certificat de compétence clinique

DISCIPLINE	NATURE DES EPREUVES	NOTE	NOTE GLOBALE
Exploration complémentaire	ORAL	/5	/20
Examen pratique de réfraction	ORAL	/5	
Techniques orthoptiques	ORAL	/5	
Protocole opératoire	ORAL	/5	

Ce certificat est destiné à valider les compétences cliniques acquises durant la formation.

Le certificat de compétences cliniques est validé à 10/20.

**Une note éliminatoire strictement inférieure à 6/20 s'applique à chaque discipline.**

Les modalités de 2<sup>ème</sup> session sont identiques à celles de la 1<sup>ère</sup> session.

## 3. Travail de fin d'étude

TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE			ECTS
Soutenance du mémoire (UE 38)	Présentation orale	/20	5

Deux sessions de soutenances de mémoire sont organisées dans l'année :

Si l'étudiant n'obtient définitivement pas la moyenne, il peut se représenter l'année suivante.

## 4. L'Unité d'enseignement optionnelle obligatoire

Elle est répartie sur la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année.

Cette UE doit comporter 8 jours de stage au minimum qui peuvent être répartis sur la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année et permet l'obtention de 1 ECTS Elle sera validée à la fin de la 3<sup>ème</sup> année.

UE OPTIONNELLE			ECTS
Stage en cabinet - orthoptie libérale	8 JOURS	Validation ADM / AJ	1 ECTS (en 3 <sup>ème</sup> année)
Stage en établissement - adulte			
Stage en établissement - enfant			
Stage - observation paramédicaux			
Infosup			

## 5. Absences

### Contrôle continu :

Toute absence à l'une des épreuves du contrôle continu, entraîne la note 0 à l'épreuve correspondante. La présence aux travaux dirigés (TD) **est obligatoire**.

Un maximum de **trois absences justifiées** au TD pour l'ensemble des UE pourra être toléré.

### Contrôle terminal :

L'absence à un examen de contrôle terminal quelle qu'en soit la raison entraîne une note de 0.

### Stages :

La présence aux stages est **obligatoire**.

En cas d'ajournement à un des stages, l'étudiant a la possibilité de le repasser pendant l'été (3 mois).

Un carnet de stage assure le suivi et devra être remis impérativement au Secrétariat.

Un maximum de 3 absences justifiées par stage est accepté.

Au-delà, le stage ne pourra pas être validé.

## **6. AFGSU**

L'article 11 de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif au certificat de capacité d'orthoptie rend obligatoire l'acquisition de la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1.

### **Objectifs généraux**

L'objectif de l'AFGSU est l'acquisition des connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

### **Durée et validation de la formation**

Cette formation est d'une durée de 21 heures et se déroule en 2<sup>ème</sup> semestre sur trois journées.

La présence est obligatoire.

La validation de cette formation se fait en présentiel. Les étudiants doivent respecter les groupes dans lesquels ils sont affectés.

Les étudiants n'ayant pas validé l'AFGSU en première session devront se présenter en 2<sup>ème</sup> session qui sera organisée en juillet / août.

En cas de non validation du stage à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session, l'étudiant redouble.

## **C. ADMISSION À L'ISSUE DES SESSIONS DE JURY**

Le Jury est souverain pour apprécier la valeur des épreuves et la cotation des copies et arrête la liste des admis.

### **1) Validation des enseignements et des stages**

#### **- 1<sup>ère</sup> SESSION des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres**

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres, les candidats doivent :

- Avoir la moyenne à chaque UE\*
  - Ne pas avoir de note éliminatoire aux disciplines de chaque UE (note strictement inférieure à 6/20)
  - S'être présenté à l'ensemble des épreuves - toute absence vaut zéro
  - Avoir validé les stages
  - Avoir été admis aux contrôles continus.
  - Avoir validé le Certificat de Compétences Cliniques
- \*La compensation semestrielle s'applique :  
La compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement

Les règles de compensation sont les suivantes :

- La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
- La moyenne obtenue dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8/20
- Les règles de compensation ne s'appliquent pas à la soutenance de mémoire ni au certificat de compétences cliniques

#### - 2<sup>ème</sup> SESSION des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres

Les étudiants qui ont obtenu, dans une des UE une note globale inférieure à la moyenne (non compensée par la moyenne générale semestrielle) ou une note éliminatoire (dans une ou plusieurs disciplines de ces UE) doivent obligatoirement se présenter à la 2<sup>ème</sup> session.

Les candidats conservent le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont été admis.  
Ils conservent la discipline dans laquelle ils ont obtenu la moyenne pour l'UE 35 et UE 36.  
Toute absence à une épreuve vaut 0.  
Les modalités de la 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session.

Les règles de compensation sont identiques à la 1<sup>ère</sup> session, sauf pour :

**UE 6 ANGLAIS : ORAL 15 min.**

Si une UE n'est pas acquise à l'issue de la deuxième session, aucune note de cette UE ne peut être conservée et prise en compte l'année suivante.

### 2) Obtention du certificat de capacité d'orthoptie

Le certificat de capacité en orthoptie est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des UE et des stages correspondant au référentiel de formation.
- obtenu le certificat de compétences cliniques
- présenté avec succès leur travail de fin d'études.

### 3) Condition de redoublement

L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session redouble.

Il conserve le bénéfice des unités d'enseignement validées y compris les UE optionnelles, mais pas les stages pratiques.

Nul ne peut être autorisé à poursuivre la formation s'il n'a validé sa formation dans un délai équivalent à deux fois la durée de la maquette du diplôme. Aucune de ces années d'études ne peut donner lieu à plus de deux inscriptions.

## D. ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des études, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant (PHE) qui l'accompagnera dans les démarches, de préférence au moment de l'inscription.

Pour bénéficier d'aménagements spécifiques dans le cadre des examens, l'étudiant doit prendre contact avec le Pôle handicap étudiant ([phe.contact@univ-tlse3.fr](mailto:phe.contact@univ-tlse3.fr)), **au minimum un mois avant le début des examens du 1<sup>er</sup> semestre**, (exception faite pour les étudiants en situation de handicap temporaire ou de survenue récente).

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

Codes Appogés	Unités d'Enseignement MENTION BIOLOGIE SANTE parcours dérogatoire	Responsables	CM	TD	TP	1ère session	2ème session	ECTS	Descriptif
NOUVELLE UE 2021/2022 A CRÉER	Thérapies Innovantes et Ciblées- Techniques et Approches Cellulaires (TIC-TAC). Dispensé en anglais dans le cadre de CARE	M. Jean-Christophe PAGES M. Bruno SEGUI	36H	24H		Contrôle continu par analyse d'article: 25 % Contrôle terminal écrit: 50 % Contrôle terminal oral: 25 %	Analyse Article: Note conservée Contrôle terminal écrit : selon note : <10/20 : écrit; >10/20 note conservée Oral de rattrapage	6ECTS	Article analysis : two students present an article they received at least 15 days ahead, and one coordinator fills a grid to built the notation, during presentation and question answering. Short written question to evaluate knowledge and understanding of the Theoretical Courses: document analysis and questions. All documents are allowed during the exam. Oral: two mentors raising questions on a short document prepared during 15 min.
NOUVELLE UE 2021/2022 A CRÉER	Fundamentals in translational research. Dispensé en anglais dans le cadre de CARE	Mme Laura KELLER Mme Stéphanie TRUDEL	38H	19H	3H	Contrôle continu oral 10% Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 40%	Contrôle continu oral 10% Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 40%	6ECTS	Epreuve théorique : Questions/problèmes sur l'analyse de résultats expérimentaux extraits de publications scientifiques (coefficient 2,5 soit 50%).Epreuves orales : 1) Contrôle continu sous la forme d'exposés oraux (coefficient 0,5 soit 10%), 2) Oral devant un jury : préparation d'une question pendant 10-15 min (documents et notes disponibles pendant la préparation, sauf documents informatiques), puis exposé et questions improvisées, pendant 15 minutes au total (coefficient 2 soit 40%). 3ème session et 2ème session : Note d'épreuve théorique égale ou supérieure à 12,5/25 nécessaire pour l'admissibilité à l'épreuve orale.
NOUVELLE UE 2021/2022 A PMBSTRAM	MEDECINE ET BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION	M. Roger LEANDRI	54H	6H		Contrôle terminal écrit : CT1 75% Contrôle terminal oral : CT2 25%	Contrôle terminal écrit : CT1 75% Contrôle terminal oral : CT2 25%	6 ECTS	Écrit : 3 questions de 30mn (chacune notée sur 20) Mémoire noté sur 10 (synthèse de 3 articles sur un même sujet) Oral (présentation du mémoire) : noté sur 10
PMBSTRBM	APPROCHE ANATOMIQUE ET RADIOLOGIE DU CORPS HUMAIN	M. Frédéric LAUWERS	40H	10H	10H	Contrôle continu écrit TD/TP 40% Contrôle terminal écrit 40% Contrôle terminal oral 20%	Contrôle continu écrit TD/TP 40% Contrôle terminal oral 20%	6 ECTS	Le contrôle terminal écrit est un contrôle avec report de note (CR). Il s'agit d'une série de questions autour d'un article scientifique généralement en anglais. Il n'y a pas de session de rattrapage pour cette épreuve et 100% de la note est reportée. Tous les documents sont autorisés en dehors des connexions internet. Le contrôle continu écrit TD/TP consiste en la rédaction d'un mémoire encadré par un enseignant sur un sujet déterminé en début d'année allant d'une synthèse bibliographique jusqu'à un travail de dissection. Toutes les séances de dissection sont encadrées. La note est définie sur la qualité du mémoire (50%) et l'investissement en cours d'année selon l'encadrant (50%). Le contrôle terminal oral consiste en la présentation orale de ce mémoire.
PMBSTRCM	BIOLOGIE ET PHYSIOPATHOLOGIE MOLECULAIRES DE LA CELLULE	M. Bernard. PAYRASTRE	30H	30H		Contrôle terminal écrit 50% (RS) Contrôle terminal oral 50%	Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 50%	6 ECTS	Écrit d'admissibilité de 2h (2 problèmes basés sur analyse de résultats expérimentaux tirés de la littérature), l'admissibilité à l'oral requiert une note de 25/50 à l'écrit. Oral d'admission devant un jury (préparation 20 min, puis exposé de 10 min et questions 10 min), l'admission nécessite d'avoir 25/50 à l'oral. A l'écrit comme à la préparation de l'oral (20 min), les étudiants disposent de tous leurs documents (pas de support informatique), y compris dictionnaire d'anglais. L'étudiant qui a obtenu une note supérieure ou égale à 25/50 à l'épreuve écrite (admissibilité) de la 1ère session garde le bénéfice de sa note pour la 2ème session.
HMBSSTRAM	BIOCHIMIE DES DYSREGULATIONS METABOLIQUES	Mme Sophie SIXOU Mme Frédérique SAVAGNER	40H	20H		Contrôle continu oral 10% Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 40%	Contrôle continu oral 10% Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 40%	6 ECTS	Epreuve théorique : Questions sur extraits de publications (coefficient 2,5 soit 50%). Documents et notes disponibles pendant l'épreuve (sauf documents informatiques). Note d'écrit égale ou supérieure à 12,5/25 nécessaire pour l'admissibilité à l'épreuve orale. Epreuves orales : Contrôle continu sous la forme d'exposés oraux, obligatoire pour passer la 1ère et/ou la 2ème session (coefficient 0,5 soit 10%). Court exposé devant un jury après préparation d'une question pendant 10-15 min (documents et notes disponibles pendant la préparation, sauf documents informatiques). L'exposé sert de base à un certain nombre de questions improvisées, pendant 10-15 minutes au total (coefficient 2 soit 40%). Note égale ou supérieure à 10/20 à l'oral terminal (sans la note de contrôle continu) exigée pour l'admission.

HM5188M	DIFFERENCIATION ET ONCOGENESE	M. Gilles FAVRE M. Jean-Pierre DELORD	50h	75h	50h	25h	50h	Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal oral 50%	6 ECTS	Une épreuve écrite d'admissibilité de 2 heures reposant sur des exercices basés sur extraits de publications (documents et notes disponibles pendant l'épreuve). Une épreuve orale d'admission correspondant à un court exposé d'une question préparée pendant 15 min. L'exposé servira de base à un certain nombre de questions improvisées. Il est nécessaire d'avoir la moyenne à l'écrit (épreuve d'admissibilité) pour se présenter à l'épreuve orale (épreuve d'admission)
RM518EM	Physiopathologie du système immunitaire et immuno-intervention	M. Emmanuel TREINER	50h	12h	50h	12h	0h	Contrôle terminal écrit 45% Contrôle terminal oral 45% Note pré-séminaire 10%	6 ECTS	Examen écrit : exercices basés sur des extraits d'une publication scientifique. Les étudiants ont accès à leurs notes et documents. Examen oral : présentation (15 mns + 10 mns de questions) d'un article scientifique travaillé en tutorat avec un enseignant, sous forme d'ED. L'étudiant conserve pour la 2ème session la note de présentation orale si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20. Note pré-séminaire 10%
RM518IM	METHODOLOGIE EN ANATOMIE PATHOLOGIE ET EN HISTOLOGIE APPLICATIONS AUX MODELES ANIMAUX	Mme-Emmanuelle- <del>URO-COSTE</del> Mme-Monique-COURTADE- SAUD Mme Solène EVRARD Mme Aurore SIEGFRIED	26h	24h	26h	4h		Contrôle continu oral 40% Note pré-séminaire 10% Contrôle terminal écrit 50%	6 ECTS	1ère et 2ème session : Analyse d'article avec présentation orale (40%). Contrôle terminal écrit (50%). Note pré-séminaire (10%). L'étudiant conserve pour la 2ème session le bénéfice de la note de la présentation orale si celle-ci est supérieure ou égale à 10/20
PM517AM	LE MEDICAMENT : INTRODUCTION A LA PHARMACOLOGIE MOLECULAIRE	Mme Christine BREFEL- COURBON	40h	11h	40h			Contrôle terminal écrit 100%	6 ECTS	Contrôle terminal écrit d'une durée de 3h comprenant 3 questions correspondant à chacun des 3 modules d'enseignement.
HM518CM	MISE EN FORME ET BIODISPONIBILITE DES MEDICAMENTS	Mme Peggy GANDIA Mme Sophie CAZALBOU	30h	40h	30h			Contrôle continu oral 25% (RS) Contrôle terminal écrit 75%	6 ECTS	CC: question de Galénique->note maintenue pour la seconde session CT: question de Galénique (question de cours+exercice) + pharmacocinétique (question de cours+article tronqué)
RM517AM	MECANISME ET MODELISATIONS EN PHYSIOPATHOLOGIE HUMAINE	M. Ivan TACK	24h	22h	24h	9h		contrôle continu pré-séminaire 25% contrôle terminal écrit 50% contrôle terminal oral 25%	6 ECTS	Contrôle terminal : écrit 50% (40) 2 questions - 2h ; oral 25% (20) analyse d'une figure tirée d'un article - 5 mn présentation / 10 mn questions du jury ; contrôle continu pré-séminaire : 25% (20) - 2 pt par absence. Note éliminatoire <10/40 à l'écrit et <5/20 à l'oral. Report des notes > à la moyenne pour la session de rattrapage. Les enseignements dirigés sont réalisés sous forme d'apprentissage par résolution de problèmes avec travail de groupe et présentation orale des résultats par les étudiants.
HM518DM	PHYSIOPATHOLOGIE DES INFECTIONS	M. Christophe PASQUIER	48h	12h	48h			Contrôle continu Oral 20% Contrôle terminal écrit 80% (4x20)	6 ECTS	Oral : présentation d'un poster et réponses aux questions 20mn. Ecrit : 4 questions de 2h
PM518FM	TRACERS EXPLORATIONS FONCTIONNELLES ET METABOLIQUES	M. Pierre PAYOUX	37h		37h	20h		Contrôle terminal écrit 50% Contrôle terminal TP 25% Contrôle terminal oral 25%	6 ECTS	Contrôle terminal : écrit 50% (20), mémoire TP 25% (10), oral obligatoire 25% (10)
RM512AM	ANTHROPOBIOLOGIE ET ECOLOGIE HUMAINE	M. José BRAGA	32h	8h	32h	8h	8h	contrôle partiel TP(RS) Oral(RS) contrôle terminal écrit/60	6 ECTS	Ecrit : Une question de cours (1 heure) et un commentaire d'article (1 heure). TP (Lecture critique d'article). Oral (Présentation d'une bibliographie)

Codes Anglais	Unités d'Enseignement MENTION BIOLOGIE SANTE parcours dérogatoire	Responsables	CM	TD	TP	1ère session	2ème session	ECT S	Descriptif
PMB517BM	METHODES ET CONCEPTS EN ANTHROPOBIOLOGIE	M. Norbert TELMON M. Frédéric SAVALL	32h	8h	8h	CCTP oral 30% CT écrit 70%	CCTP oral 30% CT écrit 70%	6 ECTS	CCTP oral en séance ordinaire, report de note seuil=0, présentation de bibliographie par binôme (sujets différents pour groupes différents), 20mn (10mn présentation, 10mn de questions/réponses) CT écrit, en condition d'examen, 1h30, 3 à 5 QDC, 3 à 5 QRM
PMB518BM	L'EVOLUTION ET SES MECANISMES : L'HOMME	M. Eric CRUBEZY M. Norbert TELMON	40h	40h	20h	Contrôle continu TP 20% Contrôle continu TD 20% Contrôle terminal écrit 60%	Contrôle continu TP 20% Contrôle continu TD 20% Contrôle terminal écrit 60%	6 ECTS	Une question de cours en 90 mn. Un commentaire d'article en 90 mn. Une étude de fossile (moulage) en 30 mn
PMB518GM	UE non ouverte en 2020/2021 PALEOPATHOLOGIE, EVOLUTION DES MALADIES ET MEDICINE EVOLUTIVE	M. Norbert TELMON M. Henri DABERNAT	48h	6h	6h	CCTP écrit 20% CCTP oral 20% Contrôle terminal écrit 60%	CCTP (RS) CCTP oral (RS) Contrôle terminal écrit 60%	6 ECTS	CCTP écrit : 2 QDC, en condition d'examen, report seuil=0 CCTP oral : présentation d'article, en 1 séance ordinaire, durée 20m (10mn présentation, 10mn questions/réponses), report seuil=0 CT écrit : 6 à 10 QDC et QRM, 1h30, en condition d'examen
PMB518HM	GÉNÉTIQUE HUMAINE ET COMPARE	Mme Julie PLAISANCIE	50h	12h	9h	Contrôle continu obligatoire : 1 Ecrit /30% Contrôle terminal: Ecrit/ 70%	Contrôle-continu-obligatoire- 1-Ecrit-/30% Contrôle-terminal-Écrit/-70%	6 ECTS	
PMB518KM	METHODES ET MODELES EN NEUROSCIENCES	M. Jérémie PARIENTE Mme Alexandra SEVERAC CAUQUIL	48h	12h	Ter r% )	Contrôle continu écrit 25% Contrôle continu oral 25% Contrôle terminal écrit 50%	Ecrit (RS) 25% Oral (RS) 25% Contrôle Terminal Ecrit 50%(RS)	6 ECTS	Contrôle continu classique 50% de la note d'UE : rédaction d'1 mémoire de 6 pages, par binôme (25% de la note d'UE) ; présentation orale du mémoire 20mn par binômes (25% de la note d'UE) ; report de la note du CCC pour la session 2. Contrôle terminal (50% de la note d'UE) : durée 2h, écrit, 2 sujets parmi les 4 proposés, même modalités pour la session 2. En TD, les étudiants présenteront oralement la résolution d'une question sur laquelle ils auront travaillé par binôme au moyen de recherches bibliographiques et études de cas.
PMB518IM	APPROCHE PHYSIOPATHOLOGIQUE DES MALADIES DU METABOLISME	M. Thierry LEVADE	24h	30h		Contrôle terminal écrit 60% (RS) Contrôle terminal oral 40%	Contrôle terminal écrit 60% (RS) Contrôle terminal oral 40%	6 ECTS	écrit 3h (2 à 3 problèmes basés sur l'analyse de résultats expérimentaux tirés de la littérature) ; oral (devant un jury) préparation 15 min, puis exposé et questions 15 min. Uniquement lors de la préparation de l'oral (pas à l'écrit), les étudiants peuvent disposer de tous leurs documents écrits (pas de supports informatiques), y compris dictionnaire d'anglais. 1ère session et 2ème session : l'admissibilité à l'oral requiert 1 note de 30/60 à l'écrit. L'admission nécessite d'avoir 20/40 à l'oral.
PMB518JM	INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET SANTE DIGESTIVE	M. Eric OSWALD M. Emmanuel IMAS	40h			Contrôle continu écrit 30% Contrôle terminal écrit 70%	Contrôle continu écrit 30% Contrôle terminal écrit 70%	6 ECTS	Un examen de contrôle continu de 2h, reportable sans seuil, sera prévu en milieu de semestre, la note de CC étant automatiquement reportée en cas de passage en session 2. Le contrôle continu est une épreuve orale de 15 minutes de présentation d'un article scientifique et 15 minutes de questions. Le contrôle terminal est d'une durée de 2h avec reconstitution d'un résumé d'un article scientifique et d'un QCM. Idem pour la session 2. Le contrôle terminal est d'une durée de 2h, reportable sans seuil, sera prévu en milieu de semestre, la note de CC étant automatiquement reportée en cas de passage en session 2. Le contrôle terminal est d'une durée de 2h.

HM85T8	LES BIOMATERIAUX : MATERIAUX POUR LA SANTE	Mme Sophie CAZALBOU	49	47	49	6	ECTS	Oral : présentation sous forme de séminaire sur une thématique donnée d'une vingtaine de minutes par groupe d'étudiants suivi 10-15 minutes de questions; Ecrit : épreuve de 2h
HM85T8FM	BIOTECHNOLOGIES ET INGENIERIE BIOMEDICALE	Mme Bettina COUDERC Mme LAJOIE MAZENC	60			6	ECTS	Contrôle continu (présentation orale, 20%), contrôle terminal Ecrit 60%, Oral de rattrapage (=obligatoire si note à l'écrit <10 sinon obligatoire) 20%. CC : préparation par groupe de 2 étudiants d'une présentation synthétique PowerPoint de 10 mn sur une technique originale de biotechnologies ou un sujet d'actualité en biotechnologie. présentation à l'oral de contrôle continu et réponses à des questions sur le sujet. 15mn note/20. Le sujet de ce rapport sera choisi par le groupe d'étudiant en accord avec un tuteur = de l'équipe pédagogique. le contrôle écrit terminal se fait avec des documents sur trois sujets de réflexion (publication scientifique et questions de synthèse); 3 heures; 3 questions notée/20. Contrôle écrit terminal : trois sujets de réflexion (publication scientifique et questions de synthèse); 3 heures, 3 questions. Tous les documents sont autorisés. Si note > ou égale à 10 au CT alors coefficient de 4 à cette note et coefficient de 1 à la note de CC pour calcul de la note finale sur 100 qui est reporté sur 20. Un oral peut être organisé à la demande de l'étudiant (non obligatoire) pour faire CT coef. 3, CC coef. 1 et oral coef. 1 Si note < à 10 au CT alors soit passer un oral dit de rattrapage de 15 mn noté sur 20, soit requis. directement l'oral se fait sans document sur 3 question tirée au sort et devant jury de 2 à 3 personnes. Si note < à 10 au CT : oral dit de rattrapage de 15 mn noté sur 20. L'oral se fait sans document sur 1 question tirée au sort et devant jury de 2 à 3 personnes. coefficient de 3 à la note de CT, un coefficient de 1 à la note de CC et un coefficient de 1 à la note de l'oral pour calcul de la note finale sur 100 qui est reporté sur 20 : admission à 10/20. Si passe l'oral attribution d'un coefficient de 3 à la note de CT, un coefficient de 1 à la note de CC et un coefficient de 1 à la note de l'oral pour calcul de la note finale sur 100 qui est reporté sur 20 = admission à 10/20. Pour la deuxième session report uniquement de la note de CC. Ecrit et éventuellement. Pour la deuxième session report uniquement de la note de CC.
RM85T31	UE STAGE DE RECHERCHE RMBSTABM RMBSTADM RMBSTACM RMBSTAEM	Mme Isabelle BERRY	1 SEUL STAGE DE 1 à 2 MOIS MAXIMUM			8	ECTS	Assister à trois soirées d'enseignement obligatoire Rédiger un rapport de stage (mémoire) présentant son travail de recherche Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants (15mn powerpoint, 15mn questions) Obtenir au moins la note de 10 / 20 lors de la soutenance (note prenant en compte la présentation orale et le rapport de stage).

Codes Apogée	Unités d'Enseignement MENTION BIOTECHNOLOGIES parcours dérogatoire	Responsables	CM	TD	TP	1ère session	2ème session	ECTS	Descriptif
HMBS18GM	CONCEPTION ET STRUCTURES DES MOLECULES A INTERET THERAPEUTIQUE	Mme Vania BERNARDES-GENISSON	47h	3h	20h	Contrôle continu classique 20% Contrôle terminal écrit 60% oral 20%	Contrôle continu 20% (report de note) Contrôle terminal écrit 60% oral 20%	6 ECTS	Contrôle continu classique 20% (oral en séance + rapport écrit), cette note est reportée automatiquement en cas de passage en 2ème session. Contrôle terminal 40% : examen écrit de 2h 40% et contrôle terminal oral 20%
HMBS18HM	METHODES D'ANALYSE ET CONTRÔLE DE QUALITE DES PRODUITS DE SANTE	M. Jean Pierre SOUCHARD	45h	15h		Contrôle terminal écrit 60% oral 40%	Contrôle terminal écrit 60% oral 40%	6 ECTS	Ne passent les oraux que les étudiants qui n'ont pas eu la moyenne à l'écrit.
HMBS18AI	UE STAGE DE RECHERCHE RMBSTABM RMBSTADM RMBSTACM RMBSTAEM	Mme Isabelle BERRY	1 SEUL STAGE DE 1 à 2 MOIS MAXIMUM			SOUTENANCE DU MÉMOIRE Oral/20	SOUTENANCE DU MÉMOIRE Oral/20	8 ECTS	Assister à trois soirées d'enseignement obligatoire Rédiger un rapport de stage (mémoire) présentant son travail de recherche Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants (15min powerpoint, 15min questions) Obtenir au moins la note de 10 / 20 lors de la soutenance (note prenant en compte la présentation orale et la soutenance écrite)
Codes Apogée	Unités d'Enseignement MENTION SANTE PUBLIQUE parcours dérogatoire	Responsables	CM	TD	TP	1ère session	2ème session	ECTS	Descriptif
PMSPU7CM	BIOSTATISTIQUE ET MODELISATION	Mme Vanina BONGARD	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : 1h, exercices sur le logiciel STATA terminal (2h, écrit sur table, documents de cours autorisés) : exercices Contrôle
PMSPU8CM	METHOLOGIE DE LA RECHERCHE CLINIQUE ET EPIDEMIOLOGIQUE	Mme Vanina BONGARD Mme Maryse LAPEYRE MESTRE	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : lecture critique d'article, présentation à l'oral avec diaporama Contrôle terminal (2h30, écrit sur table, documents de cours autorisés) : exercices et analyses d'articles scientifiques (50% de la note recherche clinique, 50% épidémiologie)
PMSPU7EM	MANAGEMENT STRATEGIQUE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE	Mme Beatrice VINCENT	20h	25h		Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : exposés Contrôle terminal (2 h, écrit sur table) : question rédactionnelle
PMSPU8AM	PRATIQUES MANAGERIALES ET GESTION SOCIALE	Mme Anne-Laure GATIGNON	20h	25h		Contrôle partiel 40% Contrôle terminal 60%	Report de la note de contrôle partiel (40%) + contrôle terminal 60% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : exposés Contrôle terminal (2 h, écrit sur table) : question rédactionnelle
PMSPU8FM	GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE APPLIQUEE A LA SANTE	Mme Beatrice VINCENT	20h	25h		Contrôle terminal 100%	contrôle terminal 100%	6 ECTS	Contrôle terminal (2 h, écrit sur table) : étude de cas
PMSPU7G	SCIENCES SOCIALES DE LA SANTE	Mme Anita MEIDANI	20h	25h		Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	Exposé oral d'un projet de recherche à élaborer en groupe + rapport écrit
PMSPU7EM	ETHIQUE DROIT ET DEONTOLOGIE MEDICALE	M. Norbert TELMON	30h	10h		Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	contrôle terminal (1h30, écrit sur table) : question rédactionnelle de cours
PMSPU7DM	SANTE TRAVAIL	Mme Yolande ESQUIROL	20h	25h		Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	contrôle terminal (1h30, écrit sur table) : question rédactionnelle de cours

PMSPU7AM	ORGANISATION DES SYSTEMES DE SANTE	Mme Virginie GARDETTE	40h	10h	Contrôle terminal 100%	Contrôle terminal 100%	6 ECTS	contrôle terminal (2h, écrit sur table) : question rédactionnelle de cours
PMSPU8GM	GESTION DES PROBLEMES JURIDIQUES APPLIQUES A LA SANTE	Mme Catherine FAUX	20h	25h	Contrôle partiel 20% Contrôle terminal 80%	Report de la note de contrôle partiel (20%) + contrôle terminal 80% (si ABJ au contrôle partiel, contrôle terminal = 100%)	6 ECTS	Contrôle partiel : QCM ou questions à réponse courte Contrôle terminal (2h, écrit sur table) : analyse de cas pratiques
PMSPUAIZ	STAGE PROFESSIONNEL (orientation GISS)	Mme Béatrice Vincent	1 stage de 1 à 2 mois maximum		Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	8 ECTS	Réunion d'information obligatoire fixant les objectifs et modalités de contrôle des connaissances un rapport de stage (mémoire) présentant son travail Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants au minimum La note / 20 prend en compte la présentation orale et le rapport de stage. Rédiger
PMSPUAII	STAGE RECHERCHE (orientation épidémiologie clinique) RMBSTABM RMBSTADM RMBSTACM RMBSTAEM	Mme Isabelle BERRY	1 SEUL STAGE DE 1 à 2 MOIS MAXIMUM		Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	Rapport de stage (20 pages) + soutenance mémoire	8 ECTS	Assister à trois soirées d'enseignement obligatoire Rédiger un rapport de stage (mémoire) présentant son travail de recherche Soutenir oralement ce travail devant un jury formé de deux enseignants (15mn powerpoint, 15mn questions) La note / 20 prend en compte la présentation orale et le rapport de stage.

Contrôle Continu Classique (CCC)					
1ère session			2ème session		
Nature	Evaluation (le nombre doit être >ou= à 2)		Nature	report de note	
	en séance ordinaire (différents sujets pour des groupes différents)	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créneaux)		oui (seuil > à 10) ou préciser si différent	non
écrit			écrit		
oral			oral		
devoir maison			devoir maison		
écrit ou oral			écrit ou oral		
qcm			qcm		
autre : préciser			autre : préciser		

Contrôle Continu Travaux Pratiques (CCTP)							
1ère session				2ème session			
Nature	Evaluation (le nombre doit être >ou= à 1)		Nature	pondération au sein de l'UE (%)	report de note		pondération au sein de l'UE (%)
	en séance ordinaire (différents sujets pour des groupes différents)	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créneaux)			Prise en compte de l'assiduité	Prise en compte de l'assiduité	
écrit			écrit				
oral			oral				
devoir maison			devoir maison				
compte-rendu de TP			compte-rendu de TP				
autre : préciser			autre : préciser				

Contrôle Partiel (CP) ne peut exister que s'il existe un Contrôle Terminal (CT)			
1ère session		2ème session	
Nature	Evaluation (1 seule)		pondération au sein de l'UE (%)
	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes créneaux)	Nature	
écrit		écrit	
oral		oral	

Contrôle Terminal (CT)	
1ère session	2ème session
Evaluation (1 seule)	Evaluation (1 seule)

Nature	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes niveaux)	pondération au sein de l'UE (%)	Nature	en condition d'examen (1 même sujet pour tous aux mêmes niveaux)	pondération au sein de l'UE (%)
écrit			écrit		
total			total		

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE RANGUEIL

133 ROUTE DE NARBONNE

31062 TOULOUSE CEDEX 9

TELEPHONE: 05 62 88 90 00

[www.medecine.univ-tlse3.fr](http://www.medecine.univ-tlse3.fr)

FACULTE DE MEDECINE TOULOUSE PURPAN

FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES  
CONNAISSANCES

2021/2022

Master 1

Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies

Parcours dérogatoires corps de santé

Responsable pédagogique

Madame le Professeur Isabelle BERRY

[berry.i@chu-toulouse.fr](mailto:berry.i@chu-toulouse.fr)

Le Président de l'Université

- Vu l'avis du Conseil de Faculté de Médecine-Rangueil en sa séance du 16 juin 2021
- Vu la décision de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

Arrête

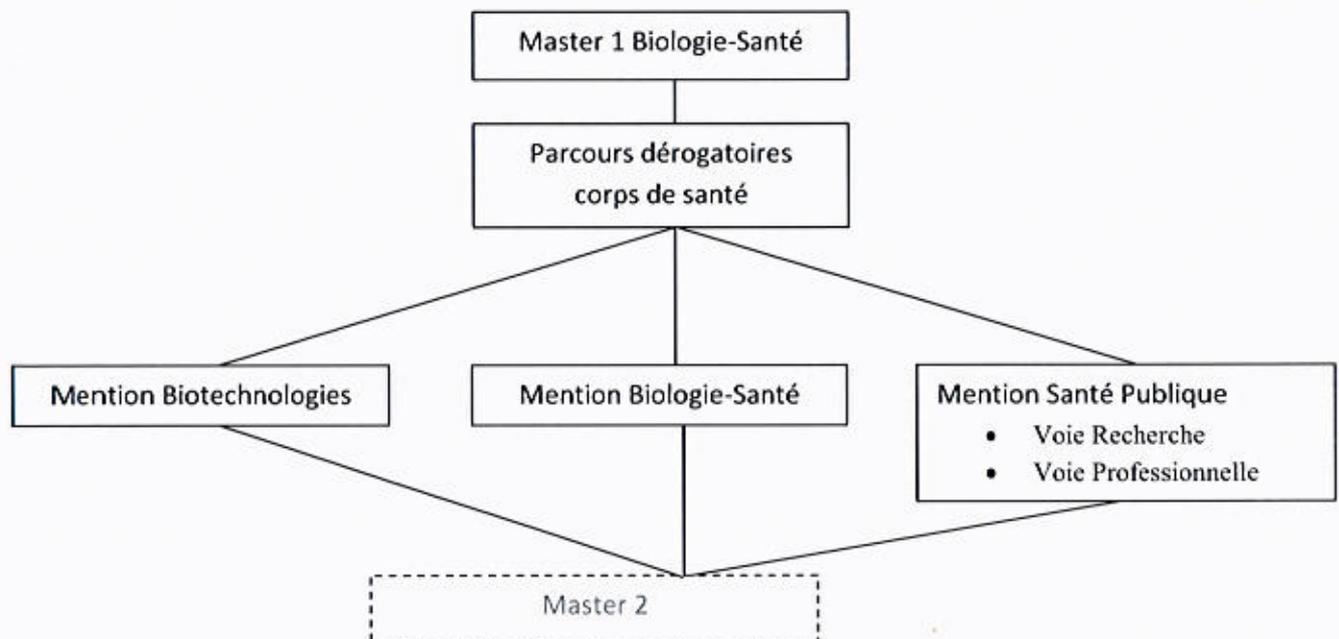
## INTRODUCTION

Le passage de l'Université Paul Sabatier au système Européen LMD (Licence Master Doctorat) est effectif depuis la rentrée (2004-2005). Cela a en particulier entraîné un remplacement des Maîtrises par des Masters 1ère année et des DEA par des Masters 2ème année Recherche (M2R). Chacune de ces années correspond à la validation de 60 «crédits européens» (ECTS European Credit Transfer System).

L'accès en M2R requiert la validation d'un M1 comme auparavant la MSBM était nécessaire à l'entrée en DEA des étudiants provenant des corps de santé.

Les étudiants engagés dans un cursus Santé peuvent, parallèlement à leurs études, préparer le Master 1 Mentions Biologie-Santé et Biotechnologies dans le cadre de parcours dérogatoires. La délivrance du M1 nécessite simultanément la validation d'un certain nombre d'Unités d'Enseignements spécifiques au Master et la validation du 2ème cycle de leurs études.

A l'Université Paul Sabatier l'équipe pédagogique du Master 1 Biologie-Santé a veillé à ce que l'offre de formation puisse s'adapter aux besoins des étudiants des formations des corps de santé tant en contenus qu'en horaires.



## **MODALITES D'ACCES**

### **Master1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies Parcours dérogatoires**

Le Master 1 Mentions Biologie-Santé, Biotechnologies parcours dérogatoires est **accessible aux étudiants des corps de santé qui ont validé ou qui valideront le 2<sup>ème</sup> cycle.**

Les étudiants peuvent s'inscrire dès la 2<sup>ème</sup> année de leurs études de santé effectuées dans les Facultés de Médecine-Rangueil, Médecine-Purpan, Chirurgie Dentaire, Sciences Pharmaceutiques de l'Université Toulouse III Paul Sabatier ou de leurs études effectuées à l'Ecole Nationale Vétérinaire, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, à l'Ecole de Sages-Femmes de Toulouse et plus généralement dans toutes les formations paramédicales dont le diplôme confère un grade de Master (orthophonistes, Infirmiers de pratique avancée...)

Dans l'éventualité où des étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute, de sage-femme ou d'orthophoniste souhaiteraient faire valoir leur diplôme de santé dans le parcours dérogatoire, ils devront déposer une candidature motivée qui peut être acceptée ou refusée par la commission d'admission de santé.

Cette candidature ne dispensera pas de l'obligation de la procédure Etudes en France plusieurs mois avant la rentrée universitaire.

La validation d'UE théorique ou UE stage hors de ce dispositif ne garantit pas l'obtention du M1 parcours dérogatoire.

Aucune démarche d'inscription ne doit être entamée sans que vous vous soyez assuré(e) auprès de la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Le Master 1 nécessite la validation de 60 ECTS répartis comme suit :

1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement Théorique	6 ECTS
1	Unité d'Enseignement de Stage de Recherche	8 ECTS
Validation	Du 2 <sup>ème</sup> cycle des études de santé *	40 ECTS
<b>TOTAL</b>	<b>MASTER niveau 1</b>	<b>60 ECTS</b>

\*Les sages-femmes, les masso-kinésithérapeutes et plus généralement les paramédicaux ayant le grade de master effectueront l'UE stage (8 ECTS), un complément de 3UE (3 x 6 ECTS) dont obligatoirement : « Biologie et physiopathologie moléculaires de la cellule » ou « biochimie des dysrégulations métaboliques » ou « approche physiopathologique des maladies du métabolisme » ou Thérapie ciblée, approches cellulaires (TIC-TAC) ou « fundamentals in translational research » et la validation de leur diplôme de professionnel de santé leur conférant 34 ECTS.

Exceptionnellement pour un projet d'études nécessitant une 3<sup>ème</sup> UE différente des précédentes, l'étudiant devra soumettre une demande au jury du M1 dérogatoire corps de santé, pour autorisation.

**Toute UE validée est acquise, la moyenne à chacune d'elle est nécessaire.**

Le diplôme du M1 ne sera délivré qu'après la validation du 2<sup>ème</sup> cycle d'études de santé, ou de l'obtention du diplôme de sages-femmes ou de masso-kinésithérapie ou d'orthophonie ou des diplômes paramédicaux de pratique avancée conférant le grade de master.

**Il existe plus de 30 UE théoriques de 6 ECTS, celles-ci sont situées dans les mentions :**

- Biologie-santé
- Biotechnologies
- Santé publique

Le complément du parcours dérogatoire M1 des étudiants des corps de santé peut donc par exemple être effectué sous la forme de 2 UE (éventuellement de mentions différentes et selon une cohérence thématique) qui donneront un équivalent de 12 ECTS (2 x 6) qui, associées au stage obligatoire de 1 mois (8 ECTS) de recherche dans un laboratoire agréé s'ajouteront aux 40 ECTS d'équivalence accordés à l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle.

**M1 Mention Biologie-Santé =**

2 UE validées (dans la même ou autre mention) + 1 UE stage + 2<sup>ème</sup> cycle

**M1 Mention Biotechnologies =**

2 UE validées BT + 1 UE stage + 2<sup>ème</sup> cycle.

Les étudiants ayant déjà un M1 Biologie-Santé ou Biotechnologies et qui souhaitent valider un autre M1 de mention différente doivent impérativement refaire un nouveau stage de recherche.

De plus, toutes les UE du parcours FSI de ce master1 peuvent être choisies par les étudiants corps de santé. La liste peut être consultée sur

<https://www.univ-tlse3.fr/master-mention-biologie-sante>

L'EUR (Ecole Universitaire de recherche) CARE (Cancer Ageing Rejuvenation) est un parcours du master Biologie-Santé labélisé d'Excellence. Toutes ses UE (en anglais) proviennent de différentes mentions de l'offre de formation toulousaine. Vous pouvez obtenir votre M1 dérogatoire corps de santé mention Biologie Santé avec la labélisation CARE sous condition d'avoir validé vos 2 (ou vos 3 UE théoriques) dans son offre de formation en anglais (<https://care-graduateschool.fr/>) et effectué votre stage dans ses thématiques d'une durée prolongée à 2 mois y compris à l'étranger.

Il existe également un parcours dérogatoire corps de santé dit « accéléré », réservé aux étudiants les plus investis et désireux d'accéder précocement au M2, voire à la thèse de sciences, avec interruption temporaire de leurs études de santé. Ils sont sélectionnés par M. Jean-François Arnal et M. Bernard Payrastra. La gestion administrative se fait à la scolarité de la Faculté de Chirurgie dentaire (odontologie).

Si vous envisagez un M2 de type professionnel plutôt qu'un M2 de type recherche, vous pouvez, à la place du stage de recherche valider l'unité stage de master 1 –type professionnel- Gestion des institutions et services de santé du Master Santé Publique (Faculté de Médecine – Purpan- Département de Santé Publique) :

Enseignant responsable **Mme Béatrice Vincent**

(Modalités administratives identiques – Contenu du stage / rapport : effectuer une analyse critique gestionnaire du fonctionnement d'une organisation, d'une démarche, d'outils ou de dispositifs de santé publique, ou mettre en place un outil ou un projet de santé publique en développant une démarche de gestion). Il est impératif de prendre contact avec l'enseignant responsable (B. Vincent) pour valider le projet de stage.

## **STAGE DE RECHERCHE**

**Pour prétendre à valider l'unité stage de recherche il faut :**

- **S'inscrire administrativement** à la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle de la faculté de médecine Rangueil **pour tous les corps de santé.**

**Périodes des Inscriptions :**

- **pour les Unités d'enseignement théoriques : du 30 août 2021 au 5 novembre 2021 dernier délai**  
- **pour l'Unité d'enseignement du stage : du 30 août 2021 au 31 mars 2021 dernier délai**

- **Assister à l'enseignement d'initiation** : 3 jours de cours obligatoires en janvier de 17h à 20h.

- **Retirer une convention de stage** à la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle de la Faculté de Médecine Rangueil (établie sur présentation d'une autorisation du laboratoire d'accueil) au moins **2 mois** avant le début du stage.

La retourner à la scolarité signée par l'étudiant et le laboratoire au moins **3 semaines** avant le début du stage.

**Aucun étudiant ne pourra commencer le stage sans les signatures de toutes les parties sur la convention.**

- Effectuer un travail de 1 mois minimum à 2 mois maximum dans un laboratoire de recherche labélisé nationalement, ou internationalement sous la supervision d'un directeur de recherche.

- Rédiger et présenter oralement un rapport de stage (mémoire) devant un jury.

- Obtenir la moyenne.

## **LE RAPPORT DE STAGE**

**Il doit comporter vingt pages maximum** (introduction avec situation de la question de recherche, matériel et méthodes, résultats, discussion, conclusion).

### **Présentation sous forme d'article scientifique**

Introduction

Matériel et Méthodes

Résultats

Discussion

Bibliographie

### **Présentation du laboratoire d'accueil**

Intitulé

Organigramme

Reconnaissance

### **Compte –rendu des cours de l'UE stage :**

Organisation de la recherche en France

Méthodologie des essais cliniques, statistiques

Principes de l'expérimentation

Mesures d'hygiène et de sécurité :

Exposition à des risques particuliers

Information, formation

Risques liés au travail réalisé

**Ce rapport doit être déposé en deux exemplaires 15 jours avant les dates de soutenance à la Scolarité 3<sup>ème</sup> cycle Faculté de Médecine Rangueil.**

Les dates fixées pour les soutenances du mémoire sont :

- mises en ligne sur le site <https://medecine.univ-tlse3.fr/masters>
- affichées sur le panneau d'information Master1 (RDC bâtiment administratif Faculté de Médecine Rangueil
- ou renseignées par la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle.

## **LA SOUTENANCE**

La présentation orale est de **30 minutes** (Présentation du travail de recherche PowerPoint de 15 mn et questions/réponses de 15 mn).

Note  $\geq 10 / 20$  UE validée est acquise.

### **Deux périodes de soutenances sont prévues :**

Une fin juin - début juillet (qui équivaut à la 1<sup>ère</sup> session).

Une autre en septembre (qui équivaut à la 2<sup>ème</sup> session) à laquelle on peut s'inscrire directement si on le souhaite. Mais attention, en cas d'échec, les étudiants devront soutenir une année suivante, en se réinscrivant.

## **PAS DE CONVOCATION pour ces 2 sessions**

Les dates, lieux et heures de passage des candidats sont affichés sur le panneau d'information du Master1 (RDC du bâtiment administratif de la Faculté de Médecine Rangueil) ou renseignées par mail par la scolarité du 3<sup>ème</sup> cycle.

Tous les étudiants sont priés d'apporter leur ordinateur portable à la soutenance. Le réseau informatique de la faculté est compatible avec les PC. Pour les MAC prévoir un adaptateur.

## **INSCRIPTIONS**

- Vérifiez que votre situation correspond aux modalités d'accès décrites ci-dessus
- La procédure d'inscription est accessible sur :  
**<https://medecine.univ-tlse3.fr/masters>**
- Les inscriptions se prennent toujours à la faculté de Médecine Rangueil (ou de Sciences Pharmaceutiques) selon le corps de santé d'origine des candidats.

**Pour les étudiants qui effectuent leurs études de santé dans les Facultés de Médecine-Rangueil, Médecine-Purpan, Chirurgie Dentaire, à l'Ecole Nationale Vétérinaire, à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, à l'Ecole de Sages-Femmes de Toulouse et dans toutes les formations paramédicales et qui souhaitent s'inscrire aux UE théoriques et/ou à l'UE stage :**

**Faculté de Médecine Rangueil**  
Scolarité 3<sup>ème</sup> cycle  
133 route de Narbonne  
31062 Toulouse cedex 9  
Contact : Cécile ROBIN  
**[cecile.robin1@univ-tlse3.fr](mailto:cecile.robin1@univ-tlse3.fr)**  
05.62.88.90.19

**Pour les étudiants qui effectuent leurs études en Sciences pharmaceutiques et qui souhaitent s'inscrire uniquement aux UE théoriques. L'inscription à l'UE stage se fait auprès de la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle de la faculté de Médecine Rangueil (contact ci-dessus) :**

**Faculté des Sciences Pharmaceutiques**  
35 chemin des Maraîchers  
31062 Toulouse cedex 9  
Contact : G. Dubrulle  
05 62 25 98 03  
**[respharma@adm.ups-tlse.fr](mailto:respharma@adm.ups-tlse.fr)**  
**[pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr](mailto:pharmacie.cursus-pro@univ-tlse3.fr)**

Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de médecin, dentiste, pharmacien, vétérinaire, masso-kinésithérapeute ou sage-femme ne devront entamer aucune démarche d'inscription sans s'être assurés auprès de la scolarité 3<sup>ème</sup> cycle d'effectuer la bonne procédure (Etudes en France, validation par la commission d'admission etc.....)

L'inscription définitive au Master est soumise aux règles générales des procédures d'inscription en vigueur à l'Université Paul Sabatier.

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO



## RÉGIME DES ÉTUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**Domaine Sciences, Technologie et Santé**  
**Mention ETHIQUE**  
**Parcours type Ethique du soin et recherche**  
**(Philosophie, Médecine, Droit)**  
**1<sup>ère</sup> année**  
**Année universitaire 2021/2022**

### LES PRÉSIDENTS DES UNIVERSITÉS.

- Vu le Code de l'Éducation, et notamment :
  - Les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
  - Les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
  - Les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
  - Les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
  - Les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
  - Les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
  - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes.
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation de l'Université Toulouse 1 Capitole du 24/05/2016 autorisant les Universités Toulouse 1 capitole, Jean Jaurès et Paul Sabatier à délivrer le diplôme de Master mention Ethique,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
- Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD,
- Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017 relatif aux conditions dans lesquelles les titulaires du diplôme national de licence non admis en première année d'une formation de leur choix conduisant au diplôme national de master se voient proposer l'inscription dans une formation du deuxième cycle,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 1 Capitole,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès du 15 novembre 2013,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier du 17 décembre 2007,
- Vu la décision du CA de l'Université Toulouse 1 Capitole du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élève étudiant,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier adoptés le 2 juin 2014 par le Conseil d'Administration,
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Droit et Science politique
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Philosophie
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Médecine Rangueil en date du 16 juin 2021

- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 1 Capitole
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 2 Jean-Jaurès
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 3 Paul Sabatier du 13 juillet 2021
- Vu la convention d'application à la convention cadre liant l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et les établissements du site co-accrédités à délivrer les diplômes nationaux de master,

## ARRÊTENT

### TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### ARTICLE 1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en Ethique biomédicale.

#### ARTICLE 2. DIPLÔME EN CO-HABILITATION

Le master 1<sup>ère</sup> année mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit) est organisé en co-habilitation :

ENTRE

L'UNIVERSITE TOULOUSE I CAPITOLE

2, rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique : Professeur BIOY Xavier

Responsable administratif : Elsa FABRE – 05.61.63.39.22 – [elsa.fabre@ut-capitole.fr](mailto:elsa.fabre@ut-capitole.fr)

Gestionnaire de scolarité : Delphine CABANEAU – 05.61.63.35.83 – [delphine.cabaneau@ut-capitole.fr](mailto:delphine.cabaneau@ut-capitole.fr) / [scolformprof08@ut-capitole.fr](mailto:scolformprof08@ut-capitole.fr)

ET

L'UNIVERSITE TOULOUSE II JEAN-JAURES

5, allée Antoine Machado

31058 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique et coordinateur général : BASTIANI Flora

Responsable administratif : Sylvie FONTES – 05.61.50.44.22 – [fontes@univ-tlse2.fr](mailto:fontes@univ-tlse2.fr)

Gestionnaire de scolarité : Danielle GRENIER – 05.61.50.41.24 – [danielle.grenier@univ-tlse2.fr](mailto:danielle.grenier@univ-tlse2.fr)

ET

L'UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

133, route de Narbonne

31062 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique : Professeur BUJAN Louis

Gestionnaire de scolarité : Marianne DELRIEU – 05.67.77.10.41 – [mdbr.secuniv@chu-toulouse.fr](mailto:mdbr.secuniv@chu-toulouse.fr)

Gestionnaire administrative : Cécile ROBIN – 05.62.88.90 19 – [cecile.robin1@univ-tlse3.fr](mailto:cecile.robin1@univ-tlse3.fr)

### **ARTICLE 3. ACCES A LA FORMATION**

Dans le cadre des seuils et modalités définies par les conseils des universités, l'admission en 1<sup>ère</sup> année de Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen d'un dossier.

Ont vocation à candidater :

- les étudiants titulaires d'un diplôme de licence ;
- les personnes non titulaires du diplôme de licence en vue d'obtenir un accès par validation partielle des acquis de l'expérience, validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine ; en ce concernés notamment les professionnels du secteur santé en cours d'études ou en activité avec un projet professionnel et des prérequis examinés par la commission pédagogique.

L'admission est prononcée par le Président de l'établissement de l'inscription principale de l'étudiant.

### **ARTICLE 4. INSCRIPTIONS**

Les étudiants doivent s'inscrire auprès de l'université de leur discipline d'origine dans laquelle ils devront s'acquitter des frais d'inscription. L'inscription secondaire est réalisée à titre gracieux dans les établissements partenaires.

### **ARTICLE 5. REDOUBLEMENT.**

Le redoublement est possible, et est laissé à l'appréciation du jury d'examen.

## **TITRE II – LES ENSEIGNEMENTS**

### **ARTICLE 6. ORGANISATION DE LA FORMATION.**

Le master 1<sup>ère</sup> année, mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est organisé sur deux semestres. Cette année est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS). Le premier semestre comprend 6 unités d'enseignement, le second semestre, 4 unités d'enseignement, totalisant respectivement 30 et 30 crédits. Le contenu et les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

Service d'Enseignement à Distance (SED) : Tous les enseignements dispensés en master I à UT1 et UT2 sont accessibles à distance. Pour bénéficier de ce service, des droits supplémentaires sont à acquitter à l'Université Toulouse II Jean-Jaurès.

### **ARTICLE 7. OBLIGATION D'ASSUIDITE AUX ENSEIGNEMENTS**

Les enseignements sont assurés et notés sous la responsabilité des enseignants titulaires de la matière. L'assiduité et la participation sont prises en compte dans la notation. L'assiduité est obligatoire et est contrôlée par l'enseignant chargé du cours magistral.

Après trois absences non justifiées à une même matière, l'étudiant se voit attribuer la note de zéro.

Les justificatifs d'absence doivent parvenir à l'enseignant en charge de l'enseignement lors de la séance qui suit l'absence.

### TITRE III – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

#### ARTICLE 8. ORGANISATION DES EXAMENS

Il existe une session unique dont les dates sont arrêtées en début d'année par les établissements.

Toute absence à un examen est sanctionnée par la note 0.

Cependant, seront admis à passer la session de rattrapage les étudiants absents à la session unique du semestre concerné et :

- Qui peuvent justifier d'un cas de force majeure, c'est-à-dire la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature (imprévisible, irrésistible et extérieur).
- Et qui ont déposé, auprès de la scolarité de l'université qui organise l'enseignement examiné, un justificatif au plus tard dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la période d'examen concerné.

#### ARTICLE 9. MODALITÉS D'ORGANISATION

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par une évaluation correspondant aux modalités de contrôle des connaissances de chaque UE qui sont adoptées par l'enseignant et dans le respect du tableau annexé au présent arrêté et publiées un mois après la date de rentrée universitaire.

### TITRE III – VALIDATION ET ADMISSION

#### ARTICLE 10. CONDITION DE VALIDATION DES UNITÉS ET DES SEMESTRES

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation

- **Isolément :**

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

- **Par compensation :**

Le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui composent plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives, sauf en cas de note inférieure à 6/20 dans une UE ou d'absence non justifiée.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation (sur décision du jury).

- **Isolément :**

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la note moyenne (10/20).

- **Par compensation :**

Les semestres sont validés sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui composent l'année plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives. Dans ce cas, le semestre où le candidat n'a pas obtenu la moyenne est validé par compensation et les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> semestre acquis confèrent 30 crédits (ECTS) chacun après la Licence. Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant ce semestre.

- La 1<sup>ère</sup> année de Master est acquis si :
    - les deux premiers semestres du diplôme de Master sont acquis.
- OU

• la moyenne arithmétique entre les moyennes des 2 premiers semestres du diplôme de Master est au moins égale à 10/20 (à chaque semestre est affecté un coefficient 1) ET les notes d'UE contenant un mémoire (travail de recherche) et/ou un stage obligatoire sont au moins égales à 10/20. Lorsque l'absence à une épreuve est injustifiée, la note zéro est éliminatoire.

La 1<sup>ère</sup> année de Master acquise confère 60 crédits (ECTS) après la Licence. Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant cette année.

#### **ARTICLE 11. CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE MENTION**

L'obtention du semestre donne lieu à l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11.99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13.99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15.66
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est supérieure à 16

#### **ARTICLE 12. DÉLIVRANCE DU DIPLÔME**

Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, le master mention Ethique parcours type Ethique du soin et recherche donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11.99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13.99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15.66
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est supérieure à 16

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean-Marc BROTO

**Annexe 1 Master 1 mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche 2021/2022**  
**ENSEIGNEMENTS EN PRESENTIEL**

SEMESTRE 7	ENSEIGNEMENTS	Prise en charge enseignements	STATUT	CREDITS	HEURES CM	MODALITES D'EVALUATION	POINTS CM	TOTAL POINTS ENSEIGNEMENT
UE701	Épistémologie : médecine et sciences du vivant 1	UT2	Obligatoire	6	50	Dossier sur un thème développé dans le cours (maximum 8 pages)	180	180
UE702	Droit des libertés fondamentales	UT1	Obligatoire	6	33	Oral /20	120	120
UE703	Histoire de la médecine	UT3	Obligatoire	6	25	Dossier	120	120
UE704	Histoire de la notion d'éthique 1	UT2	Obligatoire	5	25	Contrôle continu	60	60
UE705	Initiation à la recherche	UT2	Obligatoire	4	25	Contrôle continu	60	60
UE706	LV ou option	UT2	Obligatoire	3	25	LV Ecrit Informatique Dossier	60	60
<b>TOTAL Semestre 1</b>				<b>30</b>	<b>183</b>			<b>600</b>
SEMESTRE 8	ENSEIGNEMENTS	Prise en charge enseignements	STATUT	CREDITS	HEURES CM	MODALITES D'EVALUATION	POINTS CM	TOTAL POINTS ENSEIGNEMENT
UE801	Mise en situation pratique 1		Obligatoire	9		Soutenance dossier	/	300
UE802	Droit et risque	UT1	Obligatoire	6	40	Contrôle continu	120	120
UE803	Procréation et vie commençante	UT3	Obligatoire	4	25	Oral /20, 1 question (20min de préparation et 20min de soutenance) ou question écrite	60	60
UE804	Éthique du soin et fin de vie	UT3	Obligatoire	5	25	Ecrit/20 de 2heures cas clinique	60	60
UE805	Initiation à la recherche et au management de la santé	UT2	Obligatoire	3	50		60	60
<b>TOTAL Semestre 2</b>				<b>30</b>	<b>165</b>			<b>600</b>
<b>TOTAL ANNEE</b>				<b>60</b>	<b>348</b>			<b>1200</b>



## RÉGIME DES ÉTUDES ET CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

**Domaine STS**  
**Mention ETHIQUE**  
**Parcours type Ethique du soin et recherche**  
**(Philosophie, Médecine, Droit)**  
**2<sup>ème</sup> année**  
**Année universitaire 2021/2022**

### LES PRÉSIDENTS DES UNIVERSITÉS.

- Vu le Code de l'Éducation, et notamment :
  - Les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
  - Les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
  - Les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
  - Les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
  - Les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
  - Les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
  - Les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes.
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation de l'Université Toulouse 1 Capitole du 24/05/2016 autorisant les Universités Toulouse 1 capitole, Jean Jaurès et Paul Sabatier à délivrer le diplôme de Master mention Ethique.
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 1 Capitole,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès,
- Vu la charte des examens en vigueur à l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier,
- Vu la décision du CA de l'Université Toulouse 1 Capitole du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élève étudiant,
- Vu les statuts de l'Université Toulouse 3 Paul Sabatier adoptés le 2 juin 2014 par le Conseil d'Administration
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Droit et Science politique
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse Capitole
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Droit et Science politique
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Philosophie
- Vu l'avis du conseil de la faculté de Médecine Rangueil en date du 16 juin 2021
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 1 Capitole,
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 2 Jean-Jaurès
- Vu la décision de la CFVU de l'université Toulouse 3 Paul Sabatier du 13 juillet 2021
- Vu la convention d'application à la convention cadre liant l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et les établissements du site co-accrédités à délivrer les diplômes nationaux de master,

**ARRÊTENT**

## TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1. OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en Ethique biomédicale.

### ARTICLE 2. DIPLÔME EN CO-HABILITATION

Le master 2<sup>ème</sup> année mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit) est organisé en co-habilitation :

ENTRE

L'UNIVERSITE TOULOUSE I CAPITOLE

2, rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique : Professeur BIOY Xavier

Responsable administratif : Elsa FABRE – 05.61.63.39.22 – [elsa.fabre@ut-capitole.fr](mailto:elsa.fabre@ut-capitole.fr)

Gestionnaire de scolarité : Delphine CABANEAU – 05.61.63.35.83 – [delphine.cabaneau@ut-capitole.fr](mailto:delphine.cabaneau@ut-capitole.fr) / [scolformprof08@ut-capitole.fr](mailto:scolformprof08@ut-capitole.fr)

ET

L'UNIVERSITE TOULOUSE II JEAN-JAURES

5, allée Antoine Machado

31058 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique et coordinateur général : BASTIANI Flora

Responsable administratif : Sylvie FONTES – 05.61.50.44.22 – [fontes@univ-tlse2.fr](mailto:fontes@univ-tlse2.fr)

Gestionnaire de scolarité : Danielle GRENIER – 05.61.50.41.24 – [danielle.grenier@univ-tlse2.fr](mailto:danielle.grenier@univ-tlse2.fr)

ET

L'UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER

133, route de Narbonne

31062 Toulouse Cedex 9

Responsable pédagogique : Professeur BUJAN Louis

Gestionnaire de scolarité : Marianne DELRIEU – 05.67.77.10.41 – [mdb.r.secuniv@chu-toulouse.fr](mailto:mdb.r.secuniv@chu-toulouse.fr)

Gestionnaire administrative : Cécile ROBIN – 05.62.88.90 19 – [cecile.robin1@univ-tlse3.fr](mailto:cecile.robin1@univ-tlse3.fr)

### ARTICLE 3. ACCES DE PLEIN DROIT

L'inscription annuelle à la 2<sup>ème</sup> année du Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est ouverte de plein droit aux étudiants titulaires du master 1 mention éthique parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit).

### ARTICLE 4. AUTRES POSSIBILITÉS D'ACCÈS

Les étudiants qui n'ont pas un accès de plein droit à cette formation peuvent être autorisés par la commission pédagogique d'admission à s'inscrire après validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

## **ARTICLE 5. INSCRIPTIONS**

Les étudiants doivent s'inscrire dans leur université d'origine dans laquelle ils devront s'acquitter des frais d'inscriptions.

## **ARTICLE 6. LE REDOUBLEMENT**

Le redoublement est possible et est soumis à l'appréciation du jury.

## **TITRE II – LES ENSEIGNEMENTS**

### **ARTICLE 7. ORGANISATION DE LA FORMATION**

Le master 2<sup>ème</sup> année, mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), est organisé sur deux semestres. Cette année est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS). Le premier semestre comprend 6 unités d'enseignement, le second semestre, 4 unités d'enseignement, totalisant respectivement 30 et 30 crédits. Le contenu et les modalités de contrôle des connaissances sont explicitées en annexe du présent document.

Service d'Enseignement à Distance (SED) : Tous les enseignements UT1 et UT2 dispensés en master 2<sup>ème</sup> année sont accessibles à distance. Pour bénéficier de ce service des droits supplémentaires sont à acquitter à l'Université Toulouse II Jean-Jaurès.

### **ARTICLE 8. STAGE (Voie professionnelle et voie recherche)**

Un stage obligatoire d'observation en milieu médical est réalisé au cours du quatrième semestre. L'étudiant rédigera un mémoire à la fin du stage. Ce dernier mémoire sera évalué par les enseignants et permettra la validation de cette UE. Les terrains de stage sont autorisés par l'enseignant responsable de la Faculté de Médecine de Rangueil (Professeur Bujan).

### **ARTICLE 9. ORGANISATION DES EXAMENS**

Il existe une session unique dont les dates sont arrêtées en début d'année par les établissements.

Toute absence à un examen est sanctionnée par la note 0.

Cependant, seront admis à passer la session de rattrapage les étudiants absents à la session unique du semestre concerné et :

- Qui peuvent justifier d'un cas de force majeure, c'est-à-dire la réunion de trois éléments qui le rendent exceptionnel par nature (imprévisible, irrésistible et extérieur).
- Et qui ont déposé, auprès de la scolarité de l'université qui organise l'enseignement examiné, un justificatif au plus tard dans les 10 jours calendaires suivant la fin de la période d'examen concerné.

### **ARTICLE 10. MODALITÉS D'ORGANISATION**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par une évaluation correspondant aux modalités de contrôle des connaissances de chaque UE qui sont adoptées par l'enseignant et dans le respect du tableau annexé au présent arrêté et publiées un mois après la date de rentrée universitaire.

## TITRE III – VALIDATION ET ADMISSION

### ARTICLE 11. CONDITION DE VALIDATION DES UNITÉS ET DES SEMESTRES

Les unités d'enseignement sont validées isolément ou par compensation

- Isolément :

Une unité est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

- Par compensation :

Le semestre est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui le composent plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives, sauf en cas de note inférieure à 6/20 dans une UE ou d'absence non justifiée.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation (sur décision du jury).

- Isolément :

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la note moyenne (10/20).

- Par compensation :

Les semestres sont validés sur la base de la moyenne générale des notes obtenues à l'ensemble des unités qui composent l'année plus le cas échéant des bonifications dues aux matières facultatives. Dans ce cas, le semestre où le candidat n'a pas obtenu la moyenne est validé par compensation et les ECTS correspondant à l'unité sont acquis.

Les 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> semestre acquis confèrent 30 crédits (ECTS). Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant ce semestre.

La seconde année de Master acquise confère 60 crédits (ECTS) après la Maîtrise. Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant cette année.

- Le diplôme de Master est acquis si les deux années du diplôme de Master sont acquises.

Le diplôme de Master acquis confère 120 crédits (ECTS) après la Licence. Ce nombre est invariable, quelle que soit la somme des crédits (ECTS) des UE composant cette année.

### ARTICLE 12. CONDITIONS D'ATTRIBUTION D'UNE MENTION

L'obtention du semestre donne lieu à l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11.99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13.99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15.66
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est supérieure à 16

### ARTICLE 13. DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Pour être déclaré admis au diplôme mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche (Philosophie, Médecine, Droit), l'étudiant doit être admis au semestre 3 et au semestre 4. Le jury d'examen peut octroyer des points jury. L'obtention du diplôme de master donne lieu aux mentions suivantes :

Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, le master mention Ethique parcours type Ethique du soin et recherche donne lieu aux mentions suivantes :

- PASSABLE : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11.99
- ASSEZ BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13.99
- BIEN : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15.66
- TRES BIEN : Quand la note moyenne est supérieure à 16

Toulouse, le

Le président de l'Université

Jean-Marc BROTO

## Master mention Ethique, parcours type Ethique du soin et recherche

(Philosophie, Médecine, Droit)

S9	UE 901 25h - 4 ECTS <b>Épistémologie : médecine et sciences du vivant II</b> UT2	UE 902 30h -5 ECTS <b>Droit de la santé</b> UT1	UE 903 25h - 4 ECTS <b>Questions d'éthique contemporaine</b> UT2	UE 904 25h - 4 ECTS <b>Histoire de la notion d'éthique II</b> UT2	UE 905 9 ECTS <b>Mise en situation pratique II</b>  Cas soumis. Travail par groupe de 2 à 3 étudiants.  Soutenance devant 3 enseignants (UT1 2 3) (30 min)	UE 906 25 h - 4 ECTS <b>Éthique de la recherche</b> UT3  Écrit terminal Question de cours, analyse de texte ou de projet	30 ECTS  130 h
	UE 1001 18 ECTS <b>MEMOIRE DE RECHERCHE</b> Le sujet de la recherche est défini au premier semestre et l'étudiant a un directeur de mémoire, enseignant du master UT 1, 2, 3. Le travail se fait durant tout le second semestre. Le mémoire peut être codirigé.  Le mémoire est adressé aux enseignants. Il est ensuite soutenu en juin devant le jury (UT1, 2, 3)	UE 1002 25h -- 5 ECTS <b>Bioéthiques et libertés</b> UT1	UE 1003 50h - 3 ECTS <b>Stage dans le milieu de la santé</b> UT3	UE 1004 25 h - 4 ECTS <b>Gestion du risque en milieu de soin et santé publique</b> UT3	UE 1004 25 h - 4 ECTS <b>Gestion du risque en milieu de soin et santé publique</b> UT3	UE 1004 25 h - 4 ECTS <b>Gestion du risque en milieu de soin et santé publique</b> UT3	UE 1004 25 h - 4 ECTS <b>Gestion du risque en milieu de soin et santé publique</b> UT3

Équipes de recherche concernées : EA ERRAPHIS (UT2-Jaurès) ; Institut Maurice Hauriou (UT1-Capitole) ; UMR Inserm 1203 Universités Toulouse III et

Montpellier (Développement embryonnaire, Fertilité, Environnement) et CHU Toulouse.

**UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER**

**Faculté de Médecine Toulouse-Rangueil**

133 ROUTE DE NARBONNE

31062 TOULOUSE CEDEX 9

TELEPHONE: 05 62 88 90 00

[www.medecine.univ-tlse3.fr](http://www.medecine.univ-tlse3.fr)

**MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES  
2021/2022**

**Master 2**

Parcours type

**Coordonnateur de parcours de soins du patient atteint de maladie  
chronique et/ou dégénérative**

Mention

**Santé Publique**

Domaine

**Sciences, Technologies, Santé**

**Le Président de l'Université**

- Vu l'avis du Conseil de Faculté de Médecine-Rangueil en sa séance du 16 juin 2021
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

**Arrête**

# CHAPITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

## **ARTICLE 1 - Objectifs de la formation :**

### **Descriptif**

Le coordonnateur, à partir du projet de soin, participe à l'élaboration du parcours de soin de la personne atteinte de maladie chronique. Il garantit sa mise en œuvre dans le respect de l'éthique et des règles de déontologie.

Interlocuteur privilégié, il assure le suivi et la continuité des soins entre la structure d'hospitalisation et le domicile et/ou avec d'autres structures.

### **Débouchés professionnels**

- Coordination dans le domaine de la santé
- Fonctionnement des réseaux de santé, CPTS, MSP.....
- Pôle d'activité dans les hôpitaux
- Service d'hospitalisation à domicile
- Centres locaux d'information et de coordination gériatrique
- Développement social local
- Action sociale et éducative

### **Secteur d'activité**

Dans les champs médicaux, médico-sociaux et sociaux :

- Etablissement de santé publics et privés et ESPIC
- Centres anti-cancéreux, CLCC
- EHPAD, MAIAA, SSIAD
- Réseaux de santé, centres de santé, CPTS, MSP.
- CLIC
- Associations professionnelles et les associations représentant les usagers
- Coordination au sein des services et des réseaux
- PTA

## **ARTICLE 2 - Responsables :**

- Madame le Pr. Fati NOURHASHEMI
- Monsieur le Pr. Daniel ROUGE
- Monsieur le Dr. Antoine PIAU

La responsabilité du Master 2 CPS est partagée entre l'Université Toulouse III et la Croix-Rouge Française, selon une convention unissant les deux structures.

## **ARTICLE 3 – Public visé :**

Professionnels de santé, paramédicaux et travailleurs sociaux de niveau équivalent à un Master 1.

L'entrée en Master 2 est autorisée après l'obtention d'un Master 1 de Santé Publique, d'un diplôme jugé équivalent par le jury d'admission en Master 2, ou après validation des acquis professionnels (VA85, VAE).

Le redoublement est possible. Une inscription supplémentaire peut être accordée par le Président de l'Université Paul Sabatier, après avis favorable de l'équipe pédagogique compétente.

#### **ARTICLE 4 – Modalités d'accès :**

Dépôt de candidature : procéder à une pré-inscription sur le site de l'Université : <https://ecandidat.univ-tlse3.fr/>

Dossier de candidature VAE et VA85 : envoyer un exemplaire papier accompagné d'une lettre de motivation au secrétariat du Laboratoire de médecine légale (cf. adresse ci-dessous).

Une commission du master examine en juin les dossiers des candidats, statue sur les équivalences et délivre l'autorisation d'inscription pédagogique au master.

#### **ARTICLE 5 – Inscriptions :**

Une inscription pédagogique doit être effectuée en lien avec l'inscription administrative, sur la base d'une fiche pédagogique.

##### **Contact secrétariat :**

Magali Hondo – 05 61 14 59 90 - [magali.hondo@univ-tlse3.fr](mailto:magali.hondo@univ-tlse3.fr)  
Laboratoire de médecine légale, Faculté de Médecine-Purpan  
37 allées Jules Guesde  
31073 TOULOUSE Cedex

L'inscription définitive en Master est soumise aux règles générales des procédures d'inscription en vigueur à l'Université Toulouse III Paul Sabatier.

Les étudiants salariés, souhaitant bénéficier d'un congé formation, devront s'inscrire au service de Formation continue de l'Université dont ils dépendent.

## **CHAPITRE II – ENSEIGNEMENTS**

#### **ARTICLE 6 - Organisation de la Formation :**

Le master 2 Coordonnateur du parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative est organisé sur deux semestres totalisant 60 ECTS.

Le 1<sup>er</sup> semestre est réservé aux enseignements (30 ECTS) et le 2<sup>ème</sup> semestre au stage (30 ECTS).

Le volume horaire de la formation est de 320 heures + 4 mois de stage.

Le master 2 Coordonnateur du parcours de soins du patient atteint de maladie chronique et/ou dégénérative comprend 10 Unités d'Enseignements (UE) :

- 7 UE obligatoires
- 2 UE obligatoires à choix (UE7 et UE8)
- 1 UE stage

## CHAPITRE III – MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES DU MASTER 2 CPS

### ARTICLE 7 - Organisation des épreuves :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des examens constitués d'épreuves écrites, orales ainsi que par la soutenance d'un mémoire :

Sem	U.E.	Intitulé	CM	TD	ECTS Pondération	Note	Type d'épreuve	Descriptif
1	1	Compréhension des maladies et mise en œuvre du projet de soin	10	15	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	2	Evaluation et élaboration du parcours de soins et mise en œuvre	20	30	5	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	3	Coordination des professionnels dans le parcours de soins de la personne accompagnée	10	15	4	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	4	Application du droit, de l'éthique, de la déontologie et de la responsabilité au champ de la coordination	15	10	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	5	Utilisation des TIC au service de la coordination : système d'information et e-santé	5	15	3	/20	Ecrit, oral CT	Oral 30 min (2 questions avec temps de préparation identique à l'épreuve) Ecrit 40 min (2 questions rédactionnelles selon une problématique concrète)
1	6	Anglais			2	/20	Ecrit CT	Ecrit
1	7	UE à choix parmi les UE obligatoires du M2 GISS	50		6	/20	Ecrit	Ecrit
1	8	UE à choix parmi les UE obligatoires du M2 GISS	25		3	/20	Ecrit	Ecrit
1	9	Travail pluridisciplinaire et de réseau		16	1	/20	Projet transversal avec présentation projet	Présentation orale d'un projet transversal encadré devant un jury : exposé 50mn ( <i>temps de parole partagé entre les membres du groupe</i> ) et autant de discussion
Total semestre 1			30 ECTS					
2	10	Mémoire Stage professionnel de 4 mois temps plein ou 6 mois mi-temps			30	/20	Mémoire et Soutenance	Soutenance de mémoire devant le jury : exposé 20 Minutes et autant de discussion
Total semestre 2			30 ECTS					
Total M2 CPS			60 ECTS					

## **ARTICLE 8 - Conditions de validation des unités d'enseignements, des semestres et de l'année :**

- **Les notes éliminatoires :**
  - La note éliminatoire inférieure ou égale à 6/20 s'applique aux unités d'enseignement 1 à 8.
  - La note éliminatoire inférieure à 10/20 s'applique aux unités d'enseignement 9 et 10. La validation de l'UE9 est obligatoire ; l'admission à cette UE permet la réalisation du stage et du mémoire.
- **Pour être admis au semestre 1, les candidats doivent :**
  - Avoir la moyenne générale au semestre
  - Ne pas avoir de note éliminatoire à chaque UE
  - Etre admis à chaque UE :
    - Individuellement, en y obtenant la moyenne, l'unité est alors acquise et capitalisable
    - Par compensation, la compensation au semestre permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement.
- **Les règles de compensation au semestre 1 sont les suivantes :**
  - La moyenne générale du semestre doit être supérieure ou égale à 10/20
  - La moyenne obtenue dans les UE 1 à 8 doit être supérieure ou égale à 6/20, la moyenne obtenue à l'UE9 doit être supérieure ou égale à 10/20.
- **Pour être admis au semestre 2, les candidats doivent :**
  - Avoir la moyenne générale au semestre
- **Pour être admis à l'année et obtenir 60 ECTS, les candidats doivent avoir la moyenne générale à l'année, obtenu la validation de chaque semestre.**

## **ARTICLE 9 - Sessions d'examen :**

Il existe une session d'examen et une session de rattrapage dont les dates sont arrêtées en début d'année.

Toute absence à l'examen sera précisée.

Pour le mémoire, les candidats peuvent présenter le mémoire aux 2 sessions. S'ils échouent, ils peuvent le soutenir l'année suivante en gardant le bénéfice des notes.

## **ARTICLE 10 – Stage et Mémoire :**

Le stage professionnel obligatoire du 2<sup>ème</sup> semestre peut être réalisé 4 mois à temps plein ou 6 mois à mi-temps.

Les terrains de stage sont autorisés par les enseignants responsables du Master 2 CPS.

Il n'est pas attribué de note au stage, l'évaluation du stage est incluse dans la note du mémoire.

L'étudiant rédigera un mémoire à la fin du stage, ce mémoire sera évalué en soutenance par les enseignants et permettra la validation de cette UE.

Toulouse, le

Le Président de l'Université

Jean Marc BROTO

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

---

**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

---

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil  
133, route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex  
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION GENERALE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES  
2<sup>ème</sup> année  
(DFGSMa 2)**

**Année universitaire 2021 - 2022**

# CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

## 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale En Sciences Maïeutiques

1. **Rentrée universitaire le lundi 30 août 2021**
2. **Dates des semestres :**
  - a. 1<sup>er</sup> semestre: du 30 août au 12 décembre 2021
  - b. 2<sup>ème</sup> semestre: du 13 décembre au 26 juin 2022
3. **Périodes d'examens :**
  - a. 1<sup>er</sup> semestre: semaine du 06 au 12 décembre 2021
  - b. 2<sup>ème</sup> semestre: semaine 09 au 15 mai 2022
  - c. 2<sup>ème</sup> session : semaine du 11 au 17 juillet 2022
4. **Périodes de stages :**
  - a. Stage n° 1 : du lundi 10 janvier au dimanche 30 janvier 2022
  - b. Stage n° 2 : du lundi 28 février au dimanche 20 mars 2022
  - c. Stage n° 3 : du lundi 16 mai au dimanche 05 juin 2022

## Vacances

1. **Automne** : du lundi 25 octobre au dimanche 31 octobre 2021
2. **Hiver** : du lundi 20 décembre au dimanche 02 janvier 2022
3. **Printemps** : du lundi 21 février au dimanche 27 février 2022
4. **Pâques** : du lundi 25 avril au dimanche 08 mai 2022

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**2<sup>ème</sup> année du DIPLOME de FORMATION GENERALE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 2)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

## **1. Organisation des enseignements**

Le **diplôme de formation générale en sciences maïeutiques** sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme, délivré par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation (60 ECTS) correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

### **1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales**

#### **Semestre 3 :**

- UE 1 : Agents infectieux et hygiène (6 ECTS)
- UE 2 : Tissus sanguins et système immunitaire (3 ECTS)
- UE 4 : Sémiologie générale (3 ECTS)
- UE 5 : Pédiatrie- Puériculture (3 ECTS)
- UE 6 : Santé - Société – Humanité (3 ECTS)
- UE 7 : Santé publique - Démarche de recherche (2 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie (3 ECTS)

#### **Semestre 4 :**

- UE 3 : Appareil cardio-respiratoire (2 ECTS)
- UE 8 : Génétique médicale (2 ECTS)
- UE 9 : Hormonologie – Reproduction (2 ECTS)
- UE10 : Reins et voies urinaires (2 ECTS)
- UE 11 : Systèmes digestif, locomoteur, neurosensoriel et dermatologique (7 ECTS)
- UE 6 : Santé - Société - Humanité (5 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie Spécifique (2 ECTS)
- UE 15 : Anglais médical et scientifique (1 ECTS)

#### **Semestres 3 et 4 :**

- UE 16 : Démarche clinique et gestes techniques (4 ECTS)
- UE 17 : Stages cliniques (6 ECTS)

### **1.2 Les unités d'enseignements optionnels**

Elles se répartissent sur **les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3** : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

#### **Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa 3**

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3<sup>ème</sup> année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les **6 ECTS**. Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2<sup>ème</sup> cycle.

### **2. Modalités de contrôles des connaissances**

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves (cf. tableaux pages 5 et 6)

<b>Semestre 3 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes</b>							
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE</b>							
<b>Unités Enseignements</b>	<b>Disciplines</b>	<b>responsable discipline</b>	<b>Nature de l'épreuve</b>	<b>Durée</b>	<b>note discipline</b>	<b>note éliminatoire (discipline)</b>	<b>note globale UE</b>
<b>UE 1 Agents infectieux Hygiène</b>	<b>Virologie</b>	Pr J. IZOPET	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	<b>/60</b>
	<b>Bactériologie</b>	Dr D.DUBOIS	1 CC + 10 QCM	30 mn	/20	< 6/20	
	<b>Parasitologie Mycologie</b>	Dr P CHAUVIN	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	
<b>UE 2 Tissus sanguins Immunologie</b>	<b>Tissus sanguins</b>	Dr F. VERGEZ	2 QRC + 10 QCM	30 mn	/15	< 4,5/15	<b>/30</b>
	<b>Immunologie</b>	Dr E TREINER	15 QCM	30 mn	/ 15	< 4,5/15	
<b>UE 4 Sémiologie générale</b>	<b>Sémiologie</b>	Pr L. SAILLER	20 QCM	30 mn	/ 15	< 4,5/15	<b>/30</b>
			1 QR	30 mn	/ 15	< 4,5/15	
<b>UE 5 Pédiatrie Puériculture</b>	<b>Puériculture / Alimentation</b>	Dr N. MONTJAUX	3 QRC	30 mn	/ 40	< 12/40	<b>/40</b>
<b>UE 6 Santé Société Humanité</b>	<b>Anthropologie</b>	Mme S. LENORZER	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	<b>/30</b>
	<b>Droit Législation</b>	Dr F.SAVALL	3 QDC	30 mn	/15	< 4,5/15	
<b>UE 7 Santé Publique Démarche recherche</b>	<b>Vigilances sanitaires Prévention</b>	Pr V. GARDETTE	2 QDC et/ou 2 à 5 QROC et/ou 3 à 5 QCM et/ou 1 QR	30 mn	/30	< 9/30	<b>/30</b>
<b>UE 14 Pharmacologie</b>	<b>Pharmaco générale</b>	Pr A. SOMMET	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 6/20	<b>/30</b>
	<b>Pharmaco appliquée</b>		2 QRC ou CC	30 mn	/10	< 3/10	

<b>Semestre 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes</b>							
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE</b>							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
<b>UE 3 Appareil cardio respiratoire</b>	<b>Cardiologie</b>	Pr M. ELBAZ	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	<b>/30</b>
	<b>Respiratoire</b>	Dr M.DUPLUS	1 QRC 1 CC	30 mn	/15	< 4,5/15	
<b>UE 8 Génétique médicale</b>	Génétique médicale	Dr O.PATAT	2 QR	30 mn	/20	< 6 / 20	<b>/20</b>
<b>UE 9 Hormonologie Reproduction</b>	Hormonologie	Dr F. RIMAREIX	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	<b>/30</b>
	Reproduction	Pr R. LEANDRI	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
<b>UE 10 Reins Voies urinaires</b>	Urologie	Dr M. THOULOZAN	5 à 10 QCM et schéma annoté	30 mn	/10	< 3/10	<b>/20</b>
	Néphrologie	Pr I. TACK	problème 5 à 10 QDC	30 mn	/10	< 3/10	
<b>UE 11 Système digestif, locomoteur, neurosensoriel, dermatologique</b>	Digestif	Pr F. MUSCARI	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	<b>/60</b>
	Neurosensoriel	Dr C. GOLLION	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
	Locomoteur	Pr F. ACCADBLED	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
	Ophthalmologie Dermatologie	Pr P.FOURNIE	2 QRC	30 mn	/15	< 4,5/15	
<b>UE 6 Santé Société Humanité</b>	Psychologie	Mme N. SEJOURNE	2 QR	30 mn	/30	< 9/30	<b>/40</b>
	Ethique	Dr T. MARMET	2 QRC	30 mn	/10	< 3/10	
<b>UE 14 Pharmacologie</b>	Pharmacologie appliquée	Pr A. SOMMET	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 6 / 20	<b>/20</b>
<b>UE 15 Anglais</b>	Anglais médical et scientifique	Mme E. HANCOCK	Exposé oral	10 mn	/10	< 6 / 20	<b>/ 20</b>
			QDC et schémas annotés	30 mn	/ 10		

<b>Semestre 3 et 4 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes</b>							
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE</b>							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	note globale UE
<b>UE 16 Gestes Techniques et Démarche clinique</b>	Apprentissages gestes techniques	Mme C.LAMOTHE	Gestes en simulation	30 mn	/30	<9/30	<b>/ 60</b>
	Démarche clinique °1	Mme C.LAMOTHE	Contrôle connaissances clinique	2 h	/ 30	< 9 / 30	
<b>UE 17</b>	Stage clinique 1	Mme A.R. CASCIONE	Validation du stage	3 semaines	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>
	Stage clinique 2		Validation du stage	3 semaines	/ 30	< 15 / 30	<b>/ 30</b>

Stages cliniques	Stage clinique 3		Validation du stage	3 semaines	/ 30	< 15 / 30	/30
------------------	------------------	--	---------------------	------------	------	-----------	-----

### 3. Admission à l'issue des sessions des jurys

#### 3.1 Admission à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres, les candidats doivent:

- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques
- Il existe une compensation semestrielle qui concerne les Unités d'Enseignement théoriques et permet la validation d'un semestre alors que toutes les UE de ce semestre n'ont pas été validées individuellement

Les règles de compensation sont les suivantes :

- la moyenne générale du semestre des notes obtenues dans les UE concernées doit être supérieure ou égale à 8 / 20
- aucune note éliminatoire ne doit figurer dans l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement (note strictement inférieure à 6 /20)
- Cette compensation n'est pas applicable aux Unités d'Enseignement cliniques qui doivent obtenir la moyenne.
- Avoir validé l'UE stages de l'ensemble de l'année universitaire
  - La présence en stage est obligatoire. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences)
  - Chaque stage doit être validé individuellement (pas de compensation)
  - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une note supérieure ou égale à 15/30
  - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours.

#### 3.2 Admission à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session

Une 2<sup>ème</sup> session d'examen est organisée.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- une note globale inférieure à la moyenne non compensée par la moyenne générale semestrielle pour les UE théoriques
- et /ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes UE
- ou une note inférieure à la moyenne pour les UE cliniques

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE, ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenus la moyenne.

Les règles de compensation sont identiques à celles de la 1<sup>ère</sup> session.

Les modalités de cette 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session.

La 2<sup>ème</sup> session d'examen intègre le rattrapage de(s) stage(s) non validé(s) au cours de l'année universitaire

#### 3.3 Admission en 3<sup>ème</sup> année du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa3)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements théoriques des deux semestres de la 2<sup>ème</sup> année.

- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et les stages afférents à la 2<sup>ème</sup> année.

**Conditions de redoublement et de capitalisation :**

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session d'examen redouble. Il conserve alors le bénéfice des unités d'enseignements acquises et des stages validés.
- Une dette **d'une seule UE** non validée en DFGSMa2 est acceptée pour une durée d'un an; dans ce cas, l'étudiant est autorisé à intégrer le DFGSMa 3 sous réserve de validation de l'UE manquante dans l'année universitaire afférente. En cas de non validation à l'issue du DFGSMa3, l'étudiant redouble pour valider l'UE invalidée au cours du DFGSMa2.

**ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)**

<b>UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX</b>			
<b>INITIATION A L'ACUPUNCTURE</b> (Responsable Mme AR CASCIONE)	Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture	<b>Modalités de validation :</b> - <b>Présentiel</b> aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 - <b>épreuve écrite en DFGSMa 2</b> de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la <b>moyenne à 10/20</b> est nécessaire pour la validation de l'UE et une note < 6/20 est éliminatoire	<b>2 ECTS</b>
<b>STAGE OPTIONNEL</b> (Responsable Mme D BONNET)	Ce stage, de 2 semaines à temps plein, <b>noté sur 20</b> , sera effectué au cours du <b>DFGSMa 2</b> , dans le domaine de la santé.	Modalités de validation <b>Stage noté / 20</b> L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation	<b>2 ECTS</b>
<b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b> (responsable Pôle Sport)	<b>24 heures de présentiel.</b> Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.	Validation sur présentiel	<b>3 ECTS</b>
<b>TUTORAT</b> (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)	Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions	Validation sur présentiel et dossier	<b>3 ECTS</b>
<b>UE Médicales</b> « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20	<b>2 ECTS</b>
<b>UE Médicales</b> « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE	<b>2 ECTS</b>
<b>UE de MASTER</b> Parcours <b>CORPS DE SANTE</b> (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider <b>34 ECTS pour le diplôme de sage-femme</b> . Le complément de <b>26 ECTS</b> s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours – TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	<i>Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :</i>  <i>Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE</i>  <i>Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS</i>  <i>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</i>	Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées
<b>ACTIVITES EVENEMENTIELLES</b> (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : -au <b>minimum à 2 actions</b> : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / .... - ou à <b>une journée « évènement »</b> : congrès, colloque ou conférence	Validation sur présentiel	<b>1 ECTS</b> pour 2 actions ou 1 journée de congrès
<b>ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT</b> (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle)	<b>Durée minimale :</b> - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h <b>Validation</b> sur présentation <b>d'un dossier de synthèse de 5 pages</b> présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	<b>3 ECTS</b>

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

---

**UNIVERSITÉ PAUL SABATIER**

---

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil  
133, route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex  
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION GENERALE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES  
3<sup>ème</sup> année  
(DFGSMa 3)**

**Année universitaire 2021 - 2022**

# CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

## 3<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale En Sciences Maïeutiques

1. **Rentrée universitaire le lundi 06 septembre 2021**
2. **Dates des semestres :**
  - a. 1<sup>er</sup> semestre : du 06 septembre au 12 décembre 2021
  - b. 2<sup>ème</sup> semestre : du 13 décembre 2021 au 19 juin 2022
3. **Périodes d'examens :**
  - a. 1<sup>er</sup> semestre : semaine du 06 au 12 décembre 2021
  - b. 2<sup>ème</sup> semestre : semaine 23 mai au 29 mai 2022
  - c. 2<sup>ème</sup> session : semaine du 11 au 17 juillet 2022
4. **Périodes de stages :**
  - a. Stage n° 1 : du lundi 18 octobre au dimanche 07 novembre 2021
  - b. Stage n° 2 : du lundi 15 novembre au dimanche 05 décembre 2021
  - c. Stage n° 3 : du lundi 03 janvier au dimanche 23 janvier 2022
  - d. Stage n° 4 : du lundi 31 janvier au dimanche 20 février 2022
  - e. Stage n° 5 : du lundi 28 février au dimanche 20 mars 2022
  - f. Stage n° 6 : du lundi 04 avril au dimanche 24 avril 2022
  - g. Stage n° 7 : du lundi 30 mai au dimanche 19 juin 2022

## Vacances

1. **Hiver** : du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022
2. **Printemps** : du lundi 21 février au dimanche 27 février 2022
3. **Pâques** : du lundi 25 avril au dimanche 08 mai 2022

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**3<sup>ème</sup> année du DIPLOME de FORMATION GENERALE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFGSMa 3)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 19 juillet 2011 (JO 10 août 2011) relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

## **1. Organisation des enseignements**

### **1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales**

#### **Semestre 5 :**

- UE 5 : Pédiatrie- Puériculture (2 ECTS)
- UE 12 : Maïeutique Obstétrique (12 ECTS)

#### **Semestre 6 :**

- UE 12 : Maïeutique Obstétrique (5 ECTS)
- UE 13 : Gynécologie (4 ECTS)
- UE 5 : Pédiatrie (1 ECTS)
- UE 14 : Pharmacologie (2 ECTS)
- UE 15 : Anglais Médical et Scientifique (1 ECTS)

#### **Semestres 5 et 6 :**

- UE 7 : SSES (6 ECTS)
- UE 16 : Démarche clinique (4 ECTS)
- UE 17 : Stages cliniques (21 ECTS)

## 1.2 Les unités d'enseignements optionnelles (sur les 4 semestres du DFGSMa 2 et 3)

Elles se répartissent sur les 4 semestres des DFGSMa 2 et 3 : elles permettent l'acquisition de 6 ECTS minimum selon le schéma figurant en annexe I

### Modalités de validation des UE optionnelles en fin de DFGSMa 3

Le DFGSMa n'est délivré en fin de 3<sup>ème</sup> année qu'à partir du moment où l'étudiant aura validé les 6 ECTS. Les étudiants devront valider au minimum :

- 2 ECTS en DFGSMa2
- 4 ECTS en DFGSMa3

Si le nombre d'ECTS validés en DFGSMa2 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFGSMa3.

Les ECTS en surplus à la fin du DFGSMa3 ne sont pas capitalisables pour le 2<sup>ème</sup> cycle.

## 2. Modalités de contrôles des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

<b>Semestre 5 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes</b>							
<b>UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE</b>							
<b>Unités Enseignements</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Responsable discipline</b>	<b>Nature épreuve</b>	<b>Durée</b>	<b>Note discipline</b>	<b>Note éliminatoire (discipline)</b>	<b>Note globale UE</b>
<b>UE 12 Maïeutique Obstétrique</b>	Embryologie Développement du fœtus	Pr M. COURTADE	2 QRC	30 mn	/10	< 3/10	/90
	Grossesse physiologique	Mme C.LAMOTHE	2 QRC et 1 CC	60 mn	/30	< 9/30	
	Travail Accouchement Délivrance	Mme C.LAMOTHE	2 QRC et 1 CC	60 mn	/30	< 9/30	
	Suites de couches	Mme D.BONNET	2 QRC	30 mn	/20	< 6/20	
<b>UE 5 Pédiatrie Puériculture</b>	Accueil du nouveau-né en maternité	Dr S. ALCAYDE	1 QRC et 1 CC	30 mn	/40	< 12/40	/40

## Semestre 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

### UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 12 Maïeutique Obstétrique	Préparation à la naissance et à la parentalité	Mme D. BONNET	1 QR et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	/40
	Anesthésie Prise en charge douleur	Dr A.CASTEL	1 QR et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	
UE 13 Gynécologie	Sémiologie gynécologique Et Contraception	Mme H.LEMOINE-ROHLES	2 ou 3 QRC Et 1 ou 2 CC	60 mn	/40	< 12/20	/40
UE 14 Pharmacologie	Pharmacologie appliquée	Dr C. DAMASE MICHEL	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 10/20	/20
UE 15 Anglais	Anglais médical et scientifique	Mme E.HANCOCK	Exposé	10 mn	/20	< 10/20	/20
UE 5 Pédiatrie	Suivi pédiatrique à la sortie de maternité	Dr ALCAYDE	1 QRC et 1 CC	30 mn	/20	< 6/20	/20
UE 7 Service Sanitaire (SSES)	Promotion de la santé dans le cadre du SSES	Mme D BONNET	20 QCM	30 mn	/20	< 6/20	/40
	Action de SSES		Réalisation d'une intervention de prévention /20			< 6/20	

## Semestre 5 et 6 - Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes

### UNITES D'ENSEIGNEMENT CLINIQUE

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable UE	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 16 Démarche Clinique	Démarche Clinique n°1	Mme C.LAMOTHE	Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9/30	/ 60
	Démarche Clinique n°2		Contrôle connaissances cliniques	2 h	/30	< 9/30	
UE 17 Stages cliniques	Stage clinique n°1	Mme A.R. CASCIONE	Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°2		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°3		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°4		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°5		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°6		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°7		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30
	Stage clinique n°7		Validation stage	3 semaines	/30	< 15 /30	/30

### 3. Admission à l'issue des sessions des jurys

#### 3.1 Admission à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>ers</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des **unités d'enseignements théoriques et cliniques**
- Ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement (**note strictement inférieure à 6 /20**)
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir validé les **UE d'enseignement optionnelles**
- Avoir validé l'**UE Stages sur l'ensemble de l'année universitaire**
  - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
  - Chaque stage doit être validé individuellement (**pas de compensation**)
  - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
  - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

#### 3.2 Admission à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session

Une 2<sup>ème</sup> session d'examen est organisée.  
Elle concerne :

- Les candidats qui ont obtenu dans une ou plusieurs unités d'enseignement théorique ou clinique une note globale inférieure à la moyenne ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines de ces unités d'enseignements, doivent obligatoirement se présenter à la 2<sup>ème</sup> session.
- Ils gardent le bénéfice des disciplines où leur note est supérieure ou égale à la moyenne.
- Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session.

#### 3.3 Obtention du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront avoir obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des modules d'enseignements théoriques des deux semestres de la 3<sup>ème</sup> année.
- Avoir validé les unités d'enseignement clinique et l'UE Stages afférents à la 3<sup>ème</sup> année.
- Avoir obtenu l'ensemble des ECTS validant l'UE optionnelle.

**Conditions de redoublement et de capitalisation :**

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session d'examen redouble.
- Il conserve alors le bénéfice des unités d'enseignements acquises théoriques et/ou cliniques

**ANNEXE I : Enseignements optionnels (6 ECTS à valider en fin de DFGSMa3)**

<b>UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX</b>			
<b>INITIATION A L'ACUPUNCTURE</b> (Responsable Mme AR CASCIONE)	Cette UE, d'une durée de 20h réparties sur les DFGSMa 2 et 3, a pour objectif de permettre aux étudiants de s'initier à l'acupuncture	<b>Modalités de validation :</b> - <b>Présentiel</b> aux ED en DFGSMa 2 et en DFGSMa 3 : note sur 10 - <b>épreuve écrite en DFGSMa 2</b> de contrôle de connaissance : note sur 10 (durée = 20 mn ; 10 QCM) L'obtention de la <b>moyenne à 10/20</b> est nécessaire pour la validation de l'UE et une note < 6/20 est <b>éliminatoire</b>	<b>2 ECTS</b>
<b>STAGE OPTIONNEL</b> (Responsable Mme D BONNET)	Ce stage, de 2 semaines à temps plein, <b>noté sur 20</b> , sera effectué au cours du <b>DFGSMa 2</b> , dans le domaine de la santé.	Modalités de validation <b>Stage noté / 20</b> L'obtention de la moyenne (10/20) est nécessaire pour la validation	<b>2 ECTS</b>
<b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b> (responsable Pôle Sport)	<b>24 heures de présentiel.</b> Cette UE a pour objectifs une pratique réflexive d'une activité physique et sportive.	Validation sur présentiel	<b>3 ECTS</b>
<b>TUTORAT</b> (Responsable Pr COURTADE-SAIDI)	Cette UE nécessite une implication personnelle au sein du Tutorat de médecine par le biais de différentes actions	Validation sur présentiel et dossier	<b>3 ECTS</b>
<b>UE Médicales</b> « De l'histologie à la pathologie » (Responsables Pr M.COURTADE-SAIDI et Pr E. URO-COSTE)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation : - présentiel noté / 5 - épreuve écrite durée 1h : 5 à 10 QROC notés / 15 - notation / 20	<b>2 ECTS</b>
<b>UE Médicales</b> « Méthodes et concepts en anthropologie » (Responsable Pr N. TELMON)	Cette UE comprend 20h d'enseignement:	Validation selon les modalités fixées par le responsable d'UE	<b>2 ECTS</b>
<b>UE de MASTER</b> <b>Parcours</b> <b>CORPS DE SANTE</b> (Responsable Pr I.BERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2. Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider <b>34 ECTS pour le diplôme de sage-femme</b> . Le <b>complément de 26 ECTS</b> s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	<i>Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :</i>  <i>Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE</i>  <i>Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS</i>  <i>Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage</i>	<b>Nombre ECTS acquis en fonction des UE validées</b>
<b>ACTIVITES EVENEMENTIELLES</b> (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite une implication personnelle. En fonction du calendrier, participation : - <b>au minimum à 2 actions</b> : Infosup / JPO / PDMF / Téléthon / .... - ou à <b>une journée « évènement »</b> : congrès, colloque ou conférence	Validation sur présentiel	<b>1 ECTS pour 2 actions ou 1 journée de congrès</b>
<b>ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT</b> (Responsable Mme D BONNET)	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université. Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à <b>UNE</b> seule validation au cours du cursus de formation (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle)	<b>Durée minimale :</b> - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h <b>Validation</b> sur présentation <b>d'un dossier de synthèse de 5 pages</b> présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note ≥ 10/20	<b>3 ECTS</b>

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

---

**UNIVERSITE PAUL SABATIER**

---

**Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil  
133, route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex  
Téléphone : 05 62 88 90 00**

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES  
1<sup>ère</sup> année  
(DFASMa 1)**

**Année universitaire 2021-2022**

# CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

## 1<sup>ère</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie En Sciences Maïeutiques

1. Rentrée universitaire le lundi 30 août 2021

2. Dates des semestres :

a. 1<sup>er</sup> semestre : du 30 août 2021 au 12 décembre 2021

b. 2<sup>ème</sup> semestre : du 13 décembre 2021 au 26 juin 2022

3. Périodes d'examens :

a. 1<sup>er</sup> semestre : semaine du 06 au 12 décembre 2021

b. 2<sup>ème</sup> semestre : semaine du 09 au 15 mai 2022

c. 2<sup>ème</sup> session : semaine du 11 au 17 juillet 2022

4. Périodes de stages :

a. Stage n° 1 : du lundi 27 septembre au dimanche 17 octobre 2021

b. Stage n° 2 : du lundi 15 novembre au dimanche 05 décembre 2021

c. Stage n° 3 : du lundi 17 janvier au dimanche 06 février 2022

d. Stage n° 4 : du lundi 07 février au dimanche 27 février 2022

e. Stage n° 5 : du lundi 21 mars au dimanche 10 avril 2022

f. Stage n° 6 : du lundi 16 mai au dimanche 05 juin 2022

g. Stage n° 7 : du lundi 06 juin au dimanche 26 juin 2022

## Vacances et travail personnel 2021- 2022

1. Hiver : du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022

2. Printemps : du lundi 28 février au dimanche 06 mars 2022

3. Pâques : du lundi 25 avril au dimanche 08 mai 2022

## MODALITES DE CONTROLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

### 1<sup>ère</sup> année du DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa 1)

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 (JO 28 mars 2013) relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de sage-femme

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

## 1. Organisation des enseignements

Les études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa); il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le deuxième cycle sanctionne l'acquisition d'une **Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)** ; il comprend quatre semestres de formation (semestres 7 à 10) validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

### 1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales

#### Semestre 7

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique (10 ECTS)
- UE 2 : Néonatalogie – Pédiatrie (2 ECTS)
- UE 3 : Gynécologie - Santé génésique (5 ECTS)

## Semestre 8

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique (3 ECTS)
- UE 2 : Néonatalogie – Pédiatrie (7 ECTS)
- UE 4 : Pharmacologie (1 ECTS)
- UE 5 : Sciences Humaines et sociales – Droit- Management (3 ECTS)
- UE 6 : Démarche de recherche (2 ECTS)

## Semestres 7 et 8 :

- UE 9 : Démarche clinique (4 ECTS)
- UE 10 : Stages cliniques (21 ECTS)

### 1.2 Les unités d'enseignements optionnelles du DFASMa 1

#### Modalités de validation des UE optionnelles

Le diplôme de formation appliquée en sciences maïeutiques (DFASMa) ne sera délivré qu'en fin de 2<sup>ème</sup> année lorsque l'étudiant aura capitalisé au total 8 ECTS.

Durant la 1<sup>ère</sup> année de DFASMa, les étudiants devront capitaliser au **minimum 3 ECTS**

Si le nombre d'ECTS validés en DFASMa1 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFASMa2.

(cf. détails des UE optionnelles en Annexe 1)

## 2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

<b>UNITES D'ENSEIGNEMENTS THEORIQUES</b>							
<b>Semestre 7 - modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes</b>							
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature de l'épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
<b>UE 1 Obstétrique- Maïeutique</b>	Pathologies obstétricales	Pr C. VAYSSIERE	1 CC + 3 QDC	60 mn	/30	< 9 / 30	<b>/ 80</b>
	Pathologies médico- chirurgicales associées à la grossesse	Dr L. CONNAN	2 CC	60 mn	/ 20	< 6 / 20	
	Pathologies du per et post- partum	Pr C. VAYSSIERE	2 CC	60 mn	/ 30	< 9 / 30	
<b>UE 2 Néonatalogie - Pédiatrie</b>	Nouveau-né et pathologies maternelles	Pr J.SIZUN	2 CC	30 mn	/ 20	< 6 / 20	<b>/ 20</b>
<b>UE 3 Gynécologie -</b>	Santé génésique	Dr C PLARD	1 CC + 3 QDC	60 mn	/ 40	< 12/40	<b>/ 40</b>

Santé Généraliste							
----------------------	--	--	--	--	--	--	--

### Semestre 8 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
<b>UE 1 Obstétrique- Maïeutique</b>	Préparation à la naissance et à la parentalité	<b>Mme D.BONNET</b>	1CC + 1 QRC	30 mn	/10	< 3 / 10	<b>/ 30</b>
	Anesthésie en obstétrique	Dr. A. CASTEL	1 CC + 1 QDC	30 mn	/ 20	< 6 / 20	
<b>UE 2 Néonatalogie – Pédiatrie</b>	Pathologies malformatives	Pr. J.SIZUN	2 CC	60 mn	/30	< 15 / 30	<b>/ 60</b>
	Prise en charge du NN malade et urgences néonatales	Dr I.GLORIEUX	2 CC	60 mn	/ 30	< 9 / 30	
<b>UE 4 Pharmacologie</b>	Pharmacologie appliquée	Dr C. DAMASE-MICHEL	2 QRC ou CC	30 mn	/20	< 10 / 20	<b>/20</b>
<b>UE 5 SHS - Droit</b>	Psychologie et Psychiatrie	Pr JP. RAYNAUD	5 à 6 QROC	60 mn	/30	< 15 / 30	<b>/30</b>
<b>UE 6 Démarche de Recherche</b>	Démarche de recherche	Pr I. TACK Mme Coralie FREGONESE	Soutenance orale d'un projet de recherche	10 mn	/ 20	< 10 / 20	<b>/ 20</b>

### UNITES D'ENSEIGNEMENTS CLINIQUES

#### Semestres 7 et 8 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	Note globale UE
<b>UE 9 Démarche Clinique</b>	Démarche clinique n°1	<b>Mme Coralie FREGONESE</b>	Contrôle connaissances cliniques	<b>2 h</b>	/ 30	< 9 / 30	<b>/ 60</b>
	Démarche clinique n°2		Contrôle connaissances cliniques	<b>2 h</b>	/ 30	< 9 / 30	
<b>UE 10 Stages Cliniques</b>	Stage clinique 1	<b>Mme Anna Rita CASCIONE</b>	Validation stage	<b>3 semaines</b>	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>
	Stage clinique 2		Validation stage	<b>3 semaines</b>	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>
	Stage clinique 3		Validation stage	<b>3 semaines</b>	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>
	Stage clinique 4		Validation stage	<b>3 semaines</b>	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>
	Stage clinique 5		Validation stage	<b>3 semaines</b>	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>
	Stage clinique 6		Validation stage	<b>3 semaines</b>	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>
	Stage clinique 7		Validation stage	<b>3 semaines</b>	/ 30	< 15 / 30	<b>/30</b>

### 3. Admission à l'issue des sessions des jurys

#### 3.1 Admission à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>èmes</sup> semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques
- Et ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro)
- Avoir validé les UE Stages Cliniques
  - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
  - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à 15/30**
  - **Il n'existe pas de compensation entre les stages**
  - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

#### 3.2 Admission à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session

Une 2<sup>ème</sup> session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- une note globale inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des unités d'enseignements
- et /ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes unités d'enseignements

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE, ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne

Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session.

#### 3.3 Admission en 2<sup>ème</sup> année du diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa 2)

Pour être déclarés admis, les étudiants devront avoir obligatoirement :

- Avoir validé l'ensemble des unités d'enseignements théoriques et cliniques des deux semestres de la 1<sup>ère</sup> année.
- Avoir validé les stages afférents à la 1<sup>ère</sup> année.

#### Conditions de redoublement et de capitalisation :

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session d'examen redouble.
- Il conserve alors le bénéfice :
  - Des unités d'enseignements acquises
  - Des stages validés
- Une dette d'un **STAGE non validé** en DFASMa1 est acceptée pour **une durée d'un an**; dans ce cas, l'étudiant est autorisé à intégrer le DFASMa 2 sous réserve de validation du stage manquant dans l'année universitaire afférente. En cas de non validation à l'issue du

DFASMa2, l'étudiant redouble pour valider le stage invalidé au cours du DFASMa1.

### Annexe 1: Unités d'enseignement optionnelles (8 ECTS à valider à la fin du DFASMa 2)

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES du DFASMa			
<b>ANGLAIS MEDICAL</b> (Mme E HANCOCK)	15h d'enseignement en DFASM 1 15h en DFASMa 2	<b>Modalités de validation :</b> - en DFASMa1 : présentiel et production d'un abstract noté sur 10 - en DFASMa 2 épreuve orale : consultation réalisée en anglais notée sur 10 - Validation si note $\geq 10/20$	<b>3 ECTS</b>
<b>AFGSU (CESU)</b>	21 h d'enseignement en DFASMa 1 sous forme de CM (3h) et TP (18h)	<b>Modalités de validation :</b> -Validation sur présentiel et réalisation des manœuvres - Obtention de l'AFGSU	<b>3 ECTS</b>

Pour compléter les UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir des UE dans la liste ci-dessous

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
<b>ACTIVITES EVENEMENTIELLES</b> (Responsable Mme D BONNET )	Participation au minimum à 2 événements (Infosup / Téléthon / JPO, ....)	Validation sur présentiel	<b>1 ECTS</b> pour 2 événements
<b>CONGRES</b> (Responsable Mme D BONNET )	Présence validée pour 1 journée de congrès ou conférence (Infogyn / Maternip / ...)	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	<b>1 ECTS</b> par journée de formation
<b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b> (responsable Pôle Sport)	16 heures de présentiel	Validation sur présentiel	<b>2 ECTS</b>
<b>UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE</b> (Responsable Pr LBERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2.  Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois  La durée de l'enseignement (cours -TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé - Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :  Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE  Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS  Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
<b>ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT</b> (Responsable Mme D BONNET )	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle)	<b>Durée minimale :</b> - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h  <b>Validation</b> sur présentation <b>d'un dossier de synthèse de 5 pages</b> présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note $\geq 10/20$	<b>3 ECTS</b>



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

---

UNIVERSITE PAUL SABATIER

---

Faculté de Médecine Toulouse - Rangueil  
133, route de Narbonne  
31062 TOULOUSE Cedex  
Téléphone : 05 62 88 90 00

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES  
2<sup>ème</sup> année  
(DFASMa 2)**

Année universitaire 2021-2022

# CALENDRIER DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

## 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Approfondie En Sciences Maïeutiques

1. Rentrée universitaire le lundi 30 août 2021

2. Dates des semestres :

a. 1<sup>er</sup> semestre: du 30 août 2021 au 12 décembre 2021

b. 2<sup>ème</sup> semestre: du 13 décembre 2021 au 26 juin 2022

3. Périodes d'examens :

a. 2<sup>ème</sup> semestre: du 09 mai au 15 mai 2022

b. 2<sup>ème</sup> session : semaine du 11 au 17 juillet 2022

4. Périodes de stages :

a. Stage longue durée: 23 semaines

b. Stage optionnel :2 semaines

Entre le lundi 13 septembre 2021 et le dimanche 12 juin 2022

## Vacances et travail personnel 2021-2022

1. Hiver : du lundi 20 décembre 2021 au dimanche 02 janvier 2022

2. Pâques : du lundi 25 avril 2022 au dimanche 08 mai 2022

**MODALITES DE CONTROLES  
DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES**

**2<sup>ème</sup> année du DIPLOME de FORMATION APPROFONDIE  
EN SCIENCES MAIEUTIQUES (DFASMa 2)**

Vu le code de la santé publique

Vu le code de l'éducation

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2011-440 du 20 avril 2011

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé.

Vu l'arrêté du 11 mars 2013 (JO 28 mars 2013) relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de sage-femme

Vu l'avis du Conseil de faculté en sa séance du 16 juin 2021

Vu l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire en sa séance du 13 juillet 2021

## **1. Organisation des enseignements**

Les études en vue du diplôme d'Etat de sage-femme se composent de deux cycles :

Le premier cycle est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le deuxième cycle sanctionne l'acquisition d'une **Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa)** ; il comprend quatre semestres de formation (semestres 7 à 10) validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

### **1.1 Les unités d'enseignements théoriques, cliniques et transversales (semestre 9 et 10)**

#### **Semestre 9 et 10 :**

- **UE 9 : Démarche clinique (2 ECTS)**
- **UE 10 : Parcours clinique intégré et personnalisé** : ce parcours est organisé sur les semestres 9 et 10 sous forme de stages dans les domaines pré, per et post-natals ainsi que dans celui du suivi gynécologique (**total S 9 et 10 = 29 ECTS**)

## Semestre 10

- UE 1 : Obstétrique - Maïeutique - (4 ECTS)
- UE 3 : Gynécologie - Santé génésique (3 ECTS)
- UE 5 : Sciences Humaines et Sociales – Droit et Management (4 ECTS)
- UE 7 : Santé publique et économie de la santé (4 ECTS)
- UE 8 : Mémoire (6 ECTS)
- **Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique : (2 ECTS)**

### 1.2 Les unités d'enseignements optionnelles du DFASMa 2

**Modalités de validation des UE optionnelles** (Cf. contenu des UE optionnelles en Annexe 1)

Le diplôme de formation appliquée en sciences maïeutiques (DFASMa) ne sera délivré qu'en fin de 2<sup>ème</sup> année lorsque l'étudiant aura capitalisé **au total 8 ECTS en UE optionnelles**.

Durant la 1<sup>ère</sup> année de DFASMa, les étudiants devront capitaliser au **minimum 2 ECTS**.

Si le nombre d'ECTS validés en DFASMa1 est supérieur à 2, il donne droit à une capitalisation du surplus en DFASMa2.

## 2. Modalités de contrôle des connaissances

2.1 Deux sessions d'examen sont organisées dans l'année.

2.2 Organisation des épreuves

<b>UNITES D'ENSEIGNEMENTS CLINIQUES</b>						
<b>Semestres 9 et 10 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes</b>						
Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Note discipline	Note éliminatoire /discipline	Note globale UE
UE 9 Démarche clinique	Démarche clinique	Mme H LEMOINE- ROHLES	Contrôle connaissances cliniques	/ 30	< 15 / 30	/ 30
UE 10 Parcours Clinique  Stage longue durée et stage optionnel	Stage pré et/ou post natal	Mme A.R. CASCIONE	Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage pernatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage pernatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage postnatal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage santé génésique		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage santé génésique		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage pré et/ou post natal		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30
	Stage optionnel		Validation stage	/ 30	< 15 / 30	/ 30

## Semestre 10 – modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes

Unités Enseignements	Disciplines	Responsable discipline	Nature épreuve	Durée	Note discipline	Note éliminatoire (discipline)	Note globale UE
UE 1 (b) Obstétrique- Maïeutique	Sémiologie et démarche clinique	Mme AR CASCIONE	2 CC	30 mn	/ 20	< 6 /20	/ 40
	DPN et médecine fœtale	Dr A SARTOR	1 CC 1 QDC	30 mn	/ 20	< 6 /20	
UE 3 (b) Gynécologie -Santé Génésiq ue	A.M.P	Pr R. LEANDRI	2 CC ou 2 QDC	30 mn	/ 20	< 6 /20	/ 40
	Sexologie	Pr E. HUYGUES	1 à 2 CC	30 mn	/ 20	< 6 /20	
UE 7 Santé publique et économie de la santé	Santé publique et économie de la santé	Pr V. GARDETTE	2/3 QDC et/ou 4/10 QROC, et/ou 10 QCM, et/ou 1/2 QR	60 mn	/20	< 10 /20	/20
UE 5 (a) SHS – Droit- management	Ethique	Pr L. BUJAN	Travail collectif donnant lieu à un exposé oral	60 mn	/ 15	< 4.5 /15	/ 45
	Droit et management	Dr F. SAVALL	5 QDC	60 mn	/ 30	< 9 /30	
UE 8 Mémoire	Réalisation d'un mémoire	Pr I. TACK Mme C. FREGONESE	Support écrit et Soutenance	-	/ 30	< 15 / 30	/ 30
Certificat de synthèse clinique et thérapeutique		Mme Hélène LEMOINE ROHLES	Epreuve clinique	90 mn	/ 40	< 12 / 40	/ 60
			Epreuve orale	30 mn	/ 20	< 6 / 20	

### 3. Admission à l'issue des sessions des jurys

#### 3.1 Admission à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres

Pour être déclarés admis à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestres, les candidats doivent:

- Avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des unités d'enseignement théorique (dont l'UE Mémoire) et des unités d'enseignement clinique.
- Ne pas avoir obtenu une note éliminatoire à l'une des disciplines constituant une unité d'enseignement.
- Avoir validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique **dans sa globalité**.
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves théoriques, pratiques et cliniques (toute absence vaut zéro).
- Avoir validé les UE **parcours cliniques de l'ensemble de l'année universitaire** :
  - La **présence en stage est obligatoire**. Sa validation est prononcée par le responsable du stage. Elle s'effectue, à l'issue d'un entretien, sur l'implication de l'étudiant (présence, réalisation d'objectifs institutionnels et personnels, acquisition de compétences).
  - Un stage est validé lorsqu'il a obtenu une **note supérieure ou égale à la moyenne**
  - **Il n'existe pas de compensation entre les stages**
  - Un stage non validé devra être récupéré durant l'année universitaire en cours

#### Le mémoire de fin d'études

Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Deux sessions de soutenance sont organisées dans l'année :

- Une première session est organisée au 2<sup>ème</sup> semestre au plus tard 15 jours avant la date du jury de 1<sup>ère</sup> session d'examen : seuls les étudiants ayant obtenu l'aval de leur directeur de mémoire sont autorisés à soutenir.
- Une deuxième session est organisée début septembre selon les mêmes modalités ; les étudiants dont le mémoire n'aurait pas été validé en juin sont autorisés à soutenir une deuxième fois en septembre.

#### Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation.

Il est destiné à vérifier les compétences acquises, la capacité à synthétiser les connaissances, la maîtrise de la démarche clinique, de l'urgence, de la prévention et de l'éducation en obstétrique, néonatalogie et gynécologie.

Ce certificat se présente sous forme :

- **D'une épreuve clinique** en situation professionnelle (auprès d'une femme enceinte, d'une parturiente, d'une accouchée, d'un nouveau-né, d'une femme lors d'un suivi gynécologique) évaluée par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. Cette épreuve est notée sur 40.
- **D'une épreuve orale** évaluée par deux professionnels dont une sage-femme de l'équipe pédagogique de la structure de formation. Cette épreuve est notée sur 20.

Le certificat est validé lorsque la note globale est  $\geq$  à 30/60 et qu'il n'y a pas de note éliminatoire dans une des épreuves.

### **3.2 Admission à l'issue de la 2<sup>ème</sup> session**

Une 2<sup>ème</sup> session d'examen est organisée en septembre.

Elle concerne les candidats qui ont obtenu

- Une note globale inférieure à la moyenne dans une ou plusieurs des unités d'enseignements
- Et/ou une note éliminatoire dans une ou plusieurs disciplines des différentes unités d'enseignements
- Une note inférieure à la moyenne au CSCT et / ou une note éliminatoire à une des épreuves : les deux épreuves seront reconduites pour une validation globale.
- N'ont pas présenté ou n'ont pas validé leur mémoire

Ils gardent le bénéfice des disciplines dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne au sein d'une UE  
Ainsi que le bénéfice des UE dans lesquelles ils ont obtenu la moyenne

Toute absence à une épreuve vaut zéro

Les modalités de cette 2<sup>ème</sup> session sont les mêmes que celles de la 1<sup>ère</sup> session.

### **3.3 Obtention du Diplôme d'état de sage-femme**

Le Diplôme d'état de sage-femme est délivré aux étudiants ayant:

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique
- Soutenu le mémoire avec succès.

#### **Conditions de redoublement et de capitalisation :**

- L'étudiant qui ne répond pas aux conditions de réussite à la 2<sup>ème</sup> session d'examen redouble.
- Il conserve alors, selon le cas, le bénéfice de la validation:
  - Des unités d'enseignements
  - Des stages
  - Du CSCT
  - Du mémoire

## Annexe 1: Unités d'enseignement optionnelles (8 ECTS à valider à la fin du DFASMa 2)

UE OPTIONNELLES OBLIGATOIRES du DFASMa			
<b>ANGLAIS MEDICAL</b> (Mme E HANCOCK)	15h d'enseignement en DFASM 1 15h en DFASMa 2	<b>Modalités de validation :</b> - en DFASMa1 : présentiel et production d'un abstract <b>noté sur 10</b> - en DFASMa 2 épreuve orale : consultation réalisée en anglais <b>notée sur 10</b> - <b>Validation si note <math>\geq 10/20</math></b>	<b>3 ECTS</b>
<b>AFGSU (CESU)</b>	21 h d'enseignement en DFASMa 1 sous forme de CM (3h) et TP (18h)	<b>Modalités de validation :</b> - Validation sur présentiel et réalisation des manœuvres - Obtention de l'AFGSU	<b>3 ECTS</b>

Pour compléter les UE optionnelles, les étudiants peuvent choisir des UE dans la liste ci-dessous

UE OPTIONNELLES LIBRE CHOIX			
<b>ACTIVITES EVENEMENTIELLES</b> (Responsable Mme D BONNET )	Participation au minimum à <b>2 événements</b> (Infosup / Téléthon / JPO, ...)	Validation sur présentiel	<b>1 ECTS</b> pour 2 événements
<b>CONGRES</b> (Responsable Mme D BONNET )	Présence validée pour <b>1 journée de congrès ou conférence</b> (Infogyn / Maternip / ...)	Validation sur attestation de présence délivrée par l'organisme de formation	<b>1 ECTS</b> par journée de formation
<b>EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE</b> (responsable Pôle Sport)	16 heures de présentiel	Validation sur présentiel	<b>2 ECTS</b>
<b>UE de MASTER Parcours CORPS DE SANTE</b> (Responsable Pr IBERRY)	Accessibles en UE optionnelles uniquement à partir d'un projet global de M 1 en vue d'accéder à un M 2.  Un parcours dérogatoire en M 1 pour les étudiants de corps de santé permet de valider 34 ECTS pour le diplôme de sage-femme. Le complément de 26 ECTS s'effectue sous forme d'UE associé à un stage d'un mois  La durée de l'enseignement (cours –TD-TP) est fonction de l'UE choisie dans les 30 UE théoriques situées dans les mentions : Biologie/Santé – Santé Publique - Biochimie/Biotechnologie-	Pour valider l'ensemble du M 1 à l'issue de l'obtention du DE de SF :  Validation de 3 UE de 6 ECTS (dont au moins 1 UE biologie moléculaire) selon les modalités spécifiques à chaque UE  Réalisation d'un stage d'un mois minimum dans un laboratoire labélisé = 8 ECTS  Rédaction et présentation orale d'un rapport de stage	Nombre ESCT acquis en fonction des UE validées
<b>ENGAGEMENT ASSOCIATIF ETUDIANT</b> (Responsable Mme D BONNET )	Cette UE nécessite un engagement associatif ou citoyen dans le cadre ou non de l'université Cet engagement fait l'objet d'une procédure contractuelle en vue d'un éventuel aménagement d'études. La demande doit être faite dans le mois qui suit la rentrée (lettre motivée, relevé prévisionnel des activités envisagées, ...) Les mêmes activités ne donnent lieu qu'à UNE seule validation au cours du cursus de formation (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> cycle)	<b>Durée minimale :</b> - D'engagement = 1 an - De travail = 30 h  <b>Validation</b> sur présentation <b>d'un dossier de synthèse de 5 pages</b> présentant un bilan d'engagement avec description de l'association, des activités réalisées et de l'implication de l'étudiant (projets menés avec apport personnel de l'étudiant et bénéfice retiré par celui-ci noté sur 20 UE validée si note $\geq 10/20$	<b>3 ECTS</b>